



Un parc naturel marin en Martinique
Votre avis sur le projet

PROPOSITIONS

Avant-propos

Dessinée par son histoire géologique et la variété de ses conditions climatiques, la Martinique offre une grande diversité de paysages et d'habitats marins. Mangroves, fonds meubles, herbiers, récifs coralliens, îlets, falaises et plages ponctuent son littoral. Ces écosystèmes abritent une biodiversité remarquable, à la jonction entre la mer des Caraïbes et l'océan Atlantique. Ils remplissent des fonctions écologiques primordiales pour l'alimentation et la reproduction des poissons, mollusques et crustacés côtiers, la ponte des tortues marines et la nidification des oiseaux limicoles et marins. Vers le large, on peut observer de nombreux mammifères marins et apprécier la présence de nombreux poissons et oiseaux pélagiques. La Martinique recèle également des vestiges sous-marins témoignant de l'histoire de l'île qui participent à la richesse de son patrimoine culturel.

Ce territoire insulaire constitue un espace d'interactions entre une biodiversité marine riche et fragile et une population dense, pratiquant des activités maritimes multiples. La mer et son littoral sont des lieux de loisirs pour tous les Martiniquais. Ces espaces sont aussi très fréquentés par les touristes, les navires commerciaux, les plaisanciers et les passionnés de sports nautiques. La mer est également au cœur d'activités traditionnelles comme les courses de yoles. La ressource halieutique est exploitée par les nombreux pêcheurs et chasseurs sous-marins, professionnels mais aussi amateurs. Les eaux martiniquaises sont soumises à des pollutions venant des activités terrestres comme marines.

Depuis les années 70, les Martiniquais s'engagent dans la préservation de leur patrimoine naturel en développant des outils de gestion durable à terre et sur le littoral. La mer, pourtant primordiale pour l'économie et la qualité de vie de l'île, reste peu concernée par ces initiatives.

Le projet de parc naturel marin autour de l'île est né de la concertation avec tous les acteurs locaux, conscients que la préservation du milieu marin est essentielle pour le maintien des activités de tourisme et de loisir, ainsi que de la pêche et de la qualité de vie. Leur implication a permis d'identifier les principaux enjeux et objectifs. Les Martiniquais, membres du futur conseil de gestion, auront pour tâche de mettre en place des mesures pour mieux connaître et protéger l'espace marin, tout en assurant le développement durable des activités. À travers cet outil, la population pourra enrichir et réinventer sa relation avec la mer.

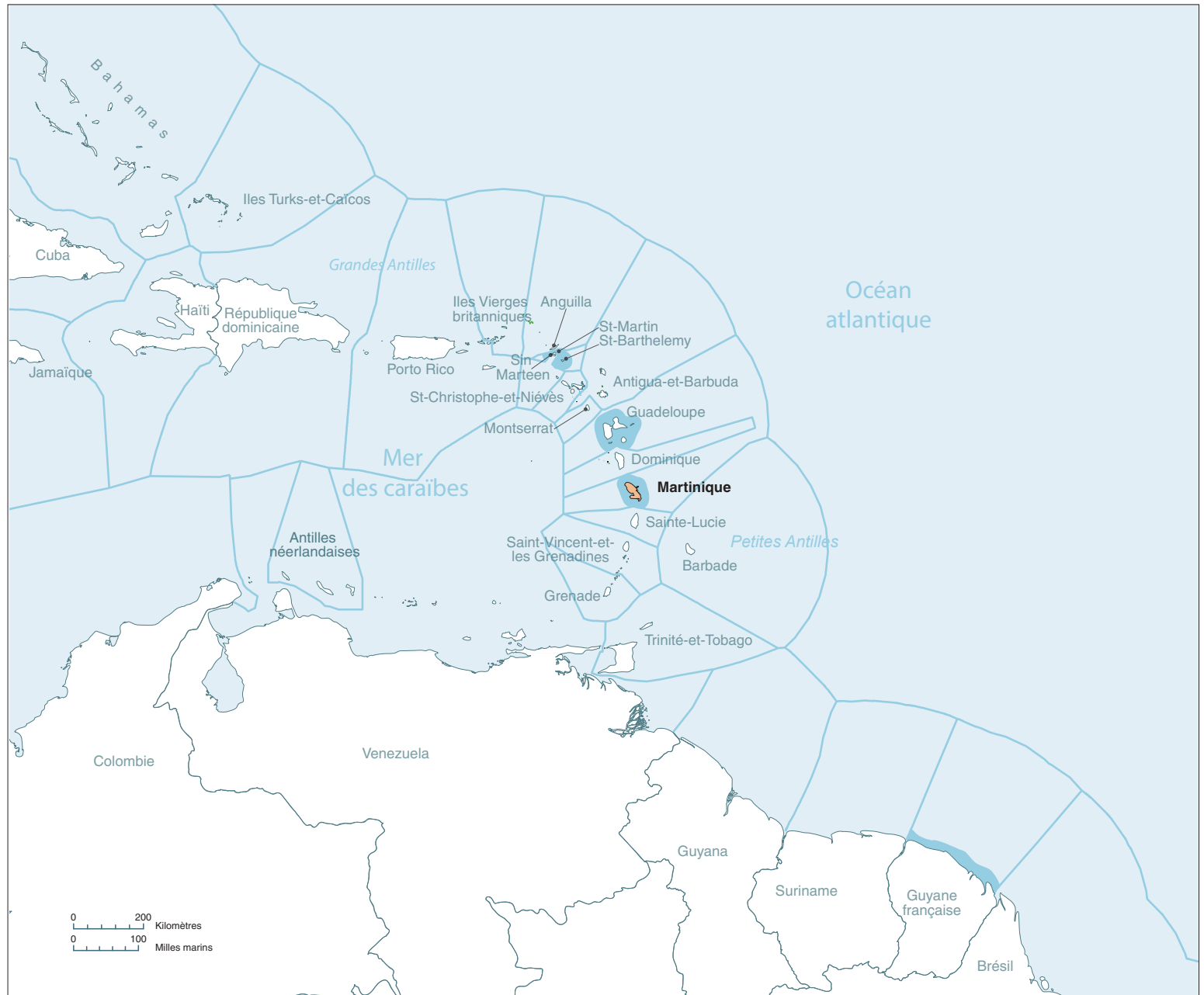
La Martinique dans les Petites Antilles

Mer territoriale

La mer territoriale a une largeur maximale de 12 milles marins. L'État côtier y exerce sa souveraineté sur l'eau, le fond, le sous-sol et l'espace aérien surjacent. Seule atténuation à cette pleine souveraineté, l'obligation de respecter le droit de passage inoffensif qui garantit à tout navire de croiser librement.

Zone économique exclusive

Située au delà de la mer territoriale elle s'étend jusqu'à 200 milles marins sauf au nord et au sud de la Martinique où elle est limitée par les îles voisines, la Dominique, Sainte-Lucie et la Barbade. L'État y exerce des droits souverains en matière d'exploration et d'usage des ressources.



SOMMAIRE

LA MER EN MARTINIQUE	6
CARTE D'IDENTITÉ DE L'ESPACE MARIN	38
QU'EST-CE QU'UN PARC NATUREL MARIN ?	40
LE PÉRIMÈTRE DU PARC NATUREL MARIN	46
LES ORIENTATIONS DE GESTION DU PARC	48
LE CONSEIL DE GESTION DU PARC	66
BIBLIOGRAPHIE	70
ANNEXES 1 : LISTE DES COMMUNES ENQUÊTÉES	72
ANNEXES 2 : NOTE JURIDIQUE	73
CRÉDITS ET REMERCIEMENTS	76



LA MER EN MARTINIQUE



Écosystème : ensemble des êtres vivants (biocénose), des éléments non vivants et des conditions climatiques et géologiques (biotope) qui sont liés et interagissent entre eux et qui constituent une unité fonctionnelle de base en écologie.

Halophyte : plante capable de pousser dans un milieu salé grâce à des mécanismes de retenue de l'eau et de régulation de sa concentration interne de sel.

LE MILIEU NATUREL

La Martinique est une île volcanique. Elle est nichée au cœur de l'arc antillais, né du phénomène de subduction qui a fait plonger la plaque tectonique nord-américaine sous la plaque Caraïbe. Ce phénomène est à l'origine de trois événements volcaniques majeurs, survenus entre vingt et six millions d'années avant notre ère, et explique l'activité sismique qui y perdure aujourd'hui. L'alternance d'éruptions volcaniques et de périodes intermédiaires d'érosion et de sédimentation marine confère à l'île un relief particulier, escarpé au nord, avec la montagne Pelée et ses 1 397 mètres, plat au centre et vallonné au sud.

Ce territoire de 1 128 km² est richement irrigué par 43 ravines et 161 rivières. On distingue les « rivières de montagne », au nord, caractérisées par un écoulement torrentiel dans des vallées encaissées, et les « rivières de plaine et de mangrove », au sud,

où les larges bassins versants en pente douce réduisent la vitesse d'écoulement de l'eau. Ces cours d'eau amènent nutriments, sédiments mais aussi polluants divers jusqu'à la mer. Ils influencent ainsi les **écosystèmes** marins.

Le relief sous-marin de la Martinique a également ses spécificités. La côte ouest, ou « côte sous le vent », protégée des vents dominants, plonge rapidement jusqu'à la plaine abyssale, cette plaine sous-marine à faible pente qui en Martinique se situe entre 2 000 et 6 000 mètres de profondeur. À l'est, la « côte au vent » expose ses falaises (au nord) et ses baies (au sud) aux Alizés et à la houle de l'océan Atlantique. Elle se prolonge par un plateau insulaire ne dépassant pas 200 mètres de profondeur qui s'étend jusqu'à une quarantaine de kilomètres au large pour plonger ensuite vers la plaine abyssale.

Une mosaïque d'écosystèmes marins

La grande variété paysagère de la Martinique va de paire avec une grande diversité d'habitats et d'écosystèmes. Ils sont inégalement répartis sur le pourtour de l'île, la façade orientale contrastant avec la façade occidentale. Côté Atlantique, le relief sous-marin plus doux et le trait de côte ponctué d'un grand nombre d'anses et de baies ont permis l'installation des trois écosystèmes marins côtiers tropicaux - mangroves, herbiers et récifs coralliens. Ils bordent la quasi-totalité de cette côte, ce qui lui confère un intérêt patrimonial exceptionnel. Sur la côte caraïbe, herbiers et récifs se concentrent sur la fine bande de faible profondeur proche du littoral et des baies. Les conditions particulières de la baie

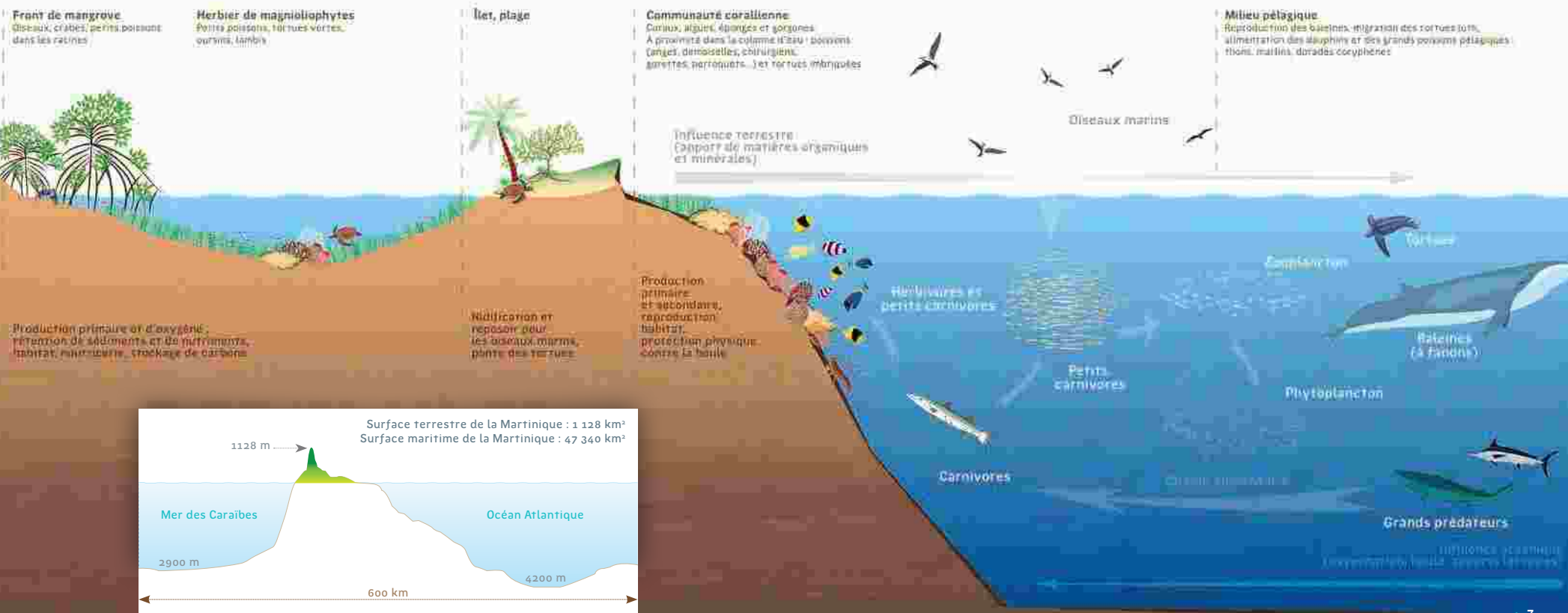
de Fort-de-France, peu profonde et protégée de la houle, ont permis le développement de récifs, d'herbiers et de la plus grande mangrove de l'île.

Les mangroves, des forêts semi-immergées

Les mangroves se développent dans les régions tropicales, à l'interface entre terre et mer. Ces écosystèmes sont caractérisés par une végétation dominée par des **halophytes**, les palétuviers. Les cinq espèces de palétuviers présents en Martinique se répartissent de la côte à plusieurs centaines de mètres à l'intérieur des terres, en fonction de leur tolérance au sel et à l'immersion des racines.

Les mangroves de Martinique occupent une surface de plus de 22 km². Elles sont principalement situées au sud de l'île, dans les baies et les anses abritées, notamment sur la côte atlantique et dans le fond de la baie de Fort-de-France.

La mangrove de la baie des Anglais, au sud de l'île, présente la particularité d'être la seule, en Martinique, à héberger l'espèce de palétuvier *Avicenna shaueriana*, plus commun sur la côte atlantique de l'Amérique du Sud. Écosystème précieux, la mangrove concentre une forte biodiversité, représentée notamment par les oiseaux limicoles, qui se nourrissent en fouissant la vase avec leur bec, et par la faune marine. En Martinique, 87 espèces de poissons et 47 espèces d'éponges y ont été dénombrées.





Bassin versant : ensemble d'un territoire délimité par des lignes de crêtes (collines, montagnes), dont les eaux alimentent un exutoire commun (lac, fleuve, mer).

Nourricerie : zone où se regroupent les alevins et juvéniles d'une espèce mobile durant les premiers mois ou les premières années de leurs vies, pour s'y nourrir et poursuivre leur développement. Une zone de nourricerie peut être fréquentée par plusieurs espèces.

Espèce autochtone : espèce qui est originaire de l'endroit où on la trouve et n'y a donc pas été introduite.

Espèce invasive : espèce introduite, intentionnellement ou non, hors de son aire de répartition naturelle, qui est envahissante et perturbatrice des activités humaines ou de la diversité biologique.



La mangrove est un panier de crabes ! Elle en héberge une dizaine d'espèces différentes. Parmi elles, le crabe bleu de terre (*Cardisoma guanhumi*), ou *matoutou*, en créole martiniquais. Il vit dans des terriers qu'il creuse dans le sol vaseux, parfois assez loin à l'intérieur des terres, et se reproduit dans la partie toujours immergée de la mangrove. Il exploite ainsi les différents étages de cet écosystème.

À la jonction des eaux douces et marines, la mangrove revêt également des fonctions écologiques capitales. Elle forme un bassin de décantation naturel qui filtre les eaux des rivières charriées dans les **bassins versants**, au bénéfice des récifs et des herbiers situés en aval dont les besoins sont opposés. L'enchevêtrement des racines-échasses des palétuviers offre également un refuge idéal pour de nombreuses espèces qui y trouvent le gîte et le couvert, faisant de cet espace une zone de **nourricerie** pour de nombreux poissons. Enfin, du fait de sa résistance aux fortes houles, la mangrove contribue à la stabilisation du trait de côte et limite l'érosion marine.

Les pollutions d'origine urbaine, l'abandon de déchets et le défrichement comptent parmi les principales menaces qui pèsent sur les mangroves martiniquaises.

La surface totale de mangroves augmente en Martinique, mais cet accroissement ne concerne que la partie marine de cet écosystème tandis que, vers les terres, la surface de mangroves se réduit. Globalement, la mangrove martiniquaise perd donc en complexité, et ses fonctions écologiques sont altérées.

Les herbiers, des prairies sous-marines

Les herbiers de la Martinique sont naturellement constitués de magnoliophytes, des plantes à fleurs qui s'installent principalement dans des zones calmes et peu profondes, sur des sédiments nus, sableux ou vaseux.

Ces prairies sous-marines couvrent près de 50 km², et sont principalement localisées sur le littoral sud de l'île, de la baie de Fort-de-France à La Trinité. Elles sont constituées de cinq **espèces autochtones**, dont deux dominent : l'herbe à tortue (*Thalassia testudinum*) et l'herbe à lamantin (*Syringodium filiforme*). Une troisième plante à fleurs marine présente localement sur de grandes surfaces est l'**espèce invasive** *Halophila stipulacea*, originaire de la mer rouge. Observée pour la première fois en Martinique en 2006, elle a probablement voyagé par bateau, prise au piège dans les réservoirs d'eau de mer utilisés pour stabiliser les navires ou arrachée par une ancre. Elle est depuis devenue l'espèce dominante des herbiers de la côte nord-caraïbe.





Le lambi vit dans les herbiers où il se nourrit de débris végétaux ainsi que de certaines algues.

L'oursin blanc, appelé *chadron* en créole, vit dans les herbiers dont il broute les feuilles et les algues.



Une biodiversité importante est associée à cet habitat. Soixante-cinq espèces de poissons y ont été recensées, dont des poissons perroquets, des poissons chirurgiens, des poissons flûtes, des poissons trompettes ou encore des serpentines, qui malgré les apparences sont bien des poissons et non des serpents de mer. On y trouve ainsi de nombreuses espèces emblématiques ou protégées, tels les hippocampes et les syngnathes, le lambi (*Lobatus gigas*), l'oursin blanc (*Tripneustes ventricosus*) et la tortue verte (*Chelonia mydas*).

Les herbiers remplissent de nombreuses fonctions importantes dans le système côtier. La croissance des plantes à fleurs repose sur la photosynthèse, un processus qui produit de l'oxygène. Le développement des herbiers contribue donc à une bonne oxygénation de l'eau. De plus, les plantes qui les composent absorbent, par les racines, les nutriments déposés sur le fond en provenance, notamment, des bassins versants. Elles participent ainsi à leur recyclage, et limitent l'enrichissement excessif du milieu marin en matière organique néfaste aux récifs coralliens. Leurs racines piègent également le substrat meuble et le maintiennent en place.

Les feuilles et les racines des magnoliophytes sont directement consommées par certains des habitants des herbiers, comme les oursins et les tortues. En plus d'offrir le couvert, cet écosystème offre le gîte à de nombreux organismes animaux et végétaux fixés, qui sont consommés par d'autres. Feuilles et racines constituent par ailleurs des nurseries pour certains animaux juvéniles comme les langoustes royales (*Panulirus argus*). Elles viennent s'y cacher de leurs prédateurs en attendant d'atteindre la taille adulte et de rejoindre les récifs.

Parmi les menaces qui pèsent sur cet écosystème en Martinique, on peut citer les destructions physiques, la dégradation de la qualité de l'eau qui se charge de polluants et de matière organique et conduit à l'envasement des fonds, le développement des algues et la prolifération de l'espèce invasive *Halophila stipulacea*.

Un herbier en bon état de santé se définit ainsi par un faible degré d'envasement, par l'absence d'algues et par la présence des espèces *Thalassia testudinum* ou *Syringodium filiforme*. En Martinique, seuls 12 % des herbiers sont considérés « en bon état » et 1 % « en très bon état ».



LES CORAUX

Les coraux sont constitués de colonies d'animaux, les polypes, qui vivent grâce à la présence dans leurs tissus d'algues symbiotiques microscopiques, les zooxanthelles. Si toutes les espèces de coraux construisent des colonies calcaires, toutes n'édifient pas des récifs coralliens. Ainsi, sur la côte nord caraïbe, les coraux ne forment souvent qu'un placage sur les fonds rocheux ou les éboulis. Les coraux, et les organismes qui leur sont associés, constituent les communautés parmi les plus complexes et les plus diversifiées de la planète. Ces écosystèmes accueillent ainsi près du quart des espèces marines connues à ce jour.



Les récifs et les communautés coralliennes, une oasis de biodiversité

Les inventaires conduits en Martinique ont montré la présence de quarante-sept espèces de coraux, toutes **endémiques** de la mer des Caraïbes. Quatre d'entre elles sont protégées au titre du protocole SPAW (*Specially Protected Areas and Wildlife*) mis en place dans les pays de la Grande Région Caraïbe qui ont ratifié la convention de Carthagène. Il s'agit du corail corne de cerf (*Acropora cervicornis*) et du corail corne d'élan (*Acropora palmata*), également classés par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) en « danger critique de disparition » ainsi que du corail étoile (*Orbicella annularis*) et du corail étoile massif (*Orbicella faveolata*), classés en « danger de disparition » par l'UICN.

En Martinique, les récifs et les communautés coralliennes couvrent une superficie d'un peu moins de 56 km². Ils sont principalement répartis sur la côte atlantique, sur la côte sud entre Le Diamant et Sainte-Anne et dans la baie de Fort-de-France.

La grande hétérogénéité spatiale des communautés coralliennes, constructrices ou non de récifs, offre à de nombreuses espèces des abris et des sources de nourriture variés. Pour se développer, les coraux ont besoin d'un fond dur, d'une eau limpide et d'une température comprise entre 18°C et 26°C. Ils sont affaiblis par le réchauffement climatique et l'acidification des océans et peuvent subir des destructions lors des cyclones. Les apports excessifs en nutriments et en particules fines leur sont néfastes. L'état écologique des récifs coralliens est donc un bon indicateur de la qualité des masses d'eau côtières, même si l'effet précis des polluants sur leur état de santé est encore mal connu.

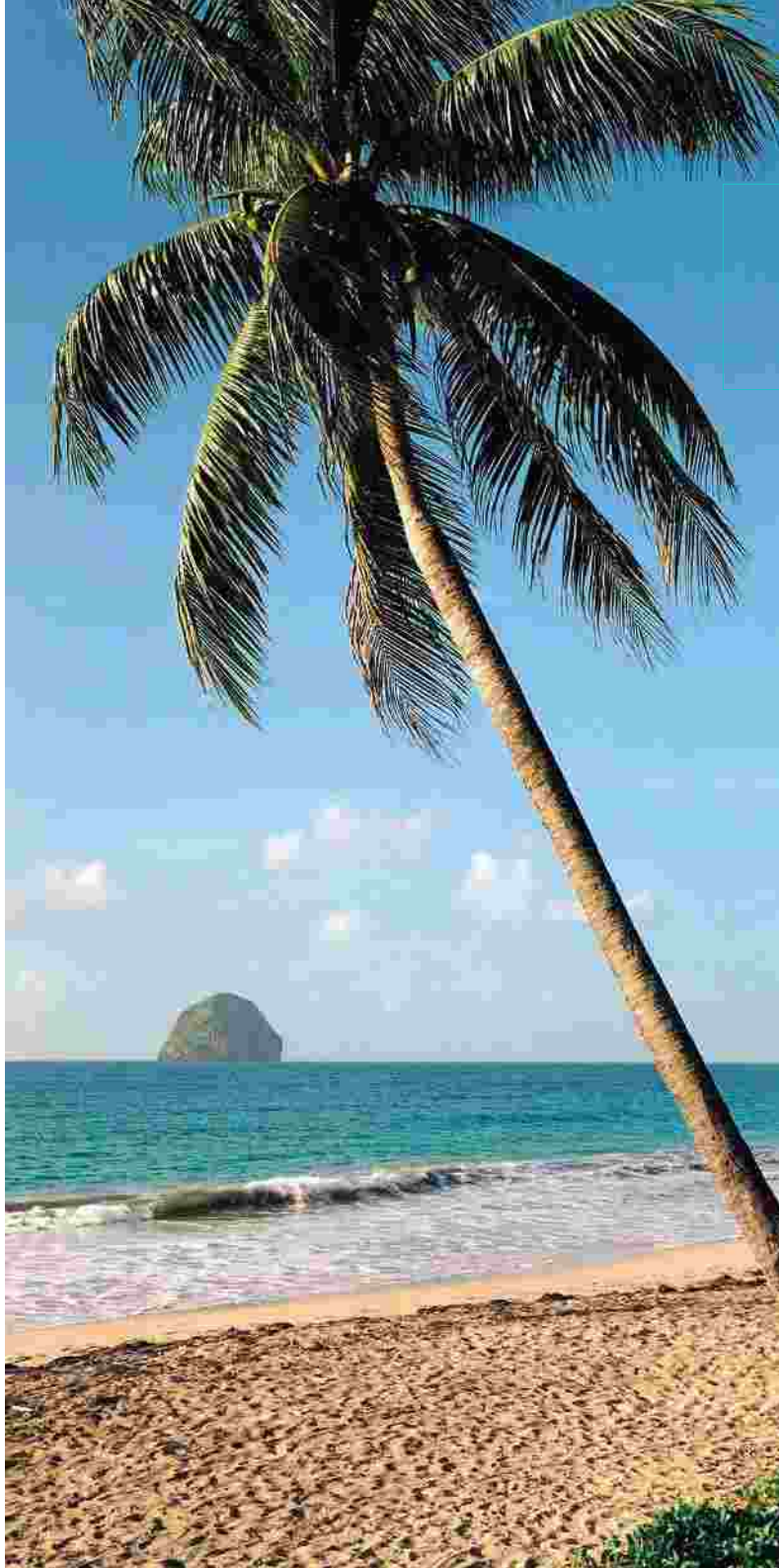
Le suivi de l'état de santé des récifs et communautés coralliennes de la Martinique montre que plus de 80 % d'entre eux sont dégradés et qu'une réduction de leur surface a été observée.



Avec des colonies pouvant atteindre jusqu'à quatre mètres d'envergure et deux mètres de hauteur, le corail corne d'élan (*Acropora palmata*) joue un rôle important dans la construction et la structuration des récifs.



Espèce endémique : espèce naturellement restreinte à la zone géographique considérée. Cette notion est donc dépendante de la zone ciblée : endémique d'un continent, endémique d'un pays, endémique d'une zone biogéographique, endémique d'une île, etc.



Les 175 plages de Martinique s'étirent sur 350 kilomètres, sur un total de 450 kilomètres de linéaire côtier.

Les plages et les îlets, des havres convoités

En Martinique, les plages se succèdent sur tout le pourtour de l'île. Mais elles ne se ressemblent pas : vastes étendues bordant des kilomètres de littoral, petites anses confinées, sable blanc issu de l'érosion des squelettes coralliens et des coquillages dans le sud, sable noir volcanique dans le nord : leur diversité façonne celle des paysages littoraux.

Les plages assurent des fonctions importantes pour différentes espèces, puisqu'elles sont à la fois le lieu de ponte des tortues marines et une zone d'alimentation pour certains oiseaux.

Les quarante-huit îlets de Martinique sont principalement situés sur la côte atlantique. Certains présentent un intérêt écologique important pour les oiseaux marins qui profitent de leur éloignement des côtes pour y nicher, à l'abri des prédateurs, et s'y reposer lors des phases de migration.

Il règne sur ces bouts de terre des conditions de vie particulières, avec de longues périodes de sécheresse. Ce microclimat, couplé à l'isolement des lieux, explique le développement d'une flore spécifique, dont l'un des représentants les plus



Organisme pélagique : organisme vivant dans la colonne d'eau. À l'opposé d'un organisme benthique qui vit à proximité, sur ou dans les fonds marins.

fameux est le « mûrier pays ». Cet arbre, classé « en danger critique de disparition » sur la liste rouge de l'UICN pour la France, ne se rencontre qu'en de rares endroits de Martinique et de Guyane.

Des écosystèmes au large mal connus

Les eaux martiniquaises s'étendent loin au large, les pêcheurs sont la principale source d'informations sur les espèces qui peuplent ces écosystèmes. Une quinzaine d'espèces de grands poissons **pélagiques** - thons, marlins, dorades coryphènes, thazards, et plusieurs espèces de requins - a ainsi été recensée. Situés au sommet de la chaîne alimentaire, ils jouent un rôle fondamental dans la dynamique du milieu marin en régulant les populations des espèces dont ils se nourrissent.

Les observations en mer, combinées aux recensements des individus échoués sur les plages, ont par ailleurs permis de dénombrer vingt-et-une espèces de cétacés évoluant dans les eaux martiniquaises. Certains, comme les dauphins



Le cachalot est l'un des grands mammifères marins les plus observés autour de la Martinique. Pourtant, on connaît très peu de choses sur son mode de vie et ses déplacements.

tachetés pantropicaux (*Stenella attenuata*), semblent plutôt territoriaux. D'autres, comme les cachalots, les globicéphales et les baleines, occupent des espaces beaucoup plus vastes. Ces animaux emblématiques qui participent à l'équilibre des écosystèmes marins font l'objet d'une protection intégrale dans toutes les Antilles françaises. Ils bénéficient également d'un espace consacré à leur étude et à leur conservation, couvrant l'ensemble des eaux de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin, de Guadeloupe et de Martinique : le sanctuaire Agoa.

Limitée à des observations depuis la surface, la connaissance des écosystèmes du large est peu développée et laisse de nombreuses questions en suspens : quelles sont les pressions, les pollutions diverses qui peuvent s'y exercer ? Quelles sont leurs conséquences à une échelle plus globale, comme la mer des Caraïbes ? Quelles sont les routes empruntées par les espèces migratrices, les circuits de dispersion des larves, à l'échelle du bassin caribéen ? Comment caractériser les habitats du large et suivre leur évolution ?

Des espèces mobiles entre les différents écosystèmes

Certaines espèces marines évoluent entre plusieurs écosystèmes et parfois plusieurs régions du globe pour se nourrir et se reproduire. Leur maintien dépend alors du bon état écologique de l'ensemble des habitats qui constitue leur milieu de vie.

Les cinq espèces de tortues marines qui fréquentent la Martinique en sont un bon exemple. Les plus communes sont la tortue verte (*Chelonia mydas*), qui se nourrit sur les herbiers, et la tortue imbriquée (*Eretmochelys imbricata*) qui préfère les éponges et fréquente donc plutôt les récifs coralliens. Cette dernière investit les plages de l'île pour y déposer ces œufs, de même que la tortue luth (*Dermochelys coriacea*), grande migratrice qui trouve sa nourriture dans les eaux tempérées du globe, jusqu'aux régions boréales, et se reproduit sur les plages tropicales. Tous les deux à trois ans, elle effectue ainsi une migration de plusieurs milliers de kilomètres et ne fréquente la Martinique qu'en période de ponte, de mars à juillet. La tortue olivâtre (*Lepidochelys olivacea*) et la tortue caouanne (*Caretta caretta*) sont, quant à elles, très rarement observées.



Mesurant jusqu'à deux mètres de long, la tortue luth est la plus grande tortue marine. Chaque femelle peut pondre jusqu'à six fois, à dix jours d'intervalle au minimum. Après soixante à soixante-cinq jours d'incubation, les petites tortues de moins de sept centimètres essaient de rejoindre la mer. Elles sont alors souvent victimes de prédateurs sur la plage puis en mer.

Le puffin d'Audubon est un oiseau marin pélagique qui revient à terre uniquement pour se reproduire, entre décembre et juin. Une population importante niche dans les galeries souterraines et dans les cavités rocheuses des îlets de la Réserve naturelle nationale des îlets de Sainte-Anne.



La baleine à bosse figure parmi les espèces migratrices les plus emblématiques des côtes martiniquaises. Présente dans les eaux de l'île de janvier à juin, elle s'y reproduit et y met bas avant de migrer vers l'Atlantique nord.

Vingt-cinq espèces d'oiseaux marins ont été recensées sur l'île, dont sept font leur nid sur les falaises et les îlets. Il s'agit de la sterne de Dougall (*Sterna dougallii*), du puffin d'Audubon (*Puffinus lherminieri*), du noddi brun (*Anous stolidus*), de la sterne fuligineuse (*Onychoprion fuscatus*), de la sterne bridée (*Onychoprion anaethetus*), du paille en queue à bec rouge (*Phaethon aethereus*) et du paille en queue à bec jaune (*Phaethon lepturus*). Ces espèces pélagiques ne viennent à terre que pour se reproduire. Le succès de la reproduction de ceux qui nichent en Martinique est donc lié à la qualité des milieux terrestres et marins qu'ils vont y trouver.

Des écosystèmes interconnectés

Épuration des eaux, stabilisation du trait de côte, espace de vie et de reproduction des espèces marines, chacun des écosystèmes marins de la Martinique est porteur de fonctions écologiques importantes pour la préservation de l'ensemble de la biodiversité de l'île. Le littoral ne peut être considéré comme une succession d'écosystèmes indépendants. En effet, pour être en bon état, ces derniers doivent être connectés les uns aux autres, d'un point de vue spatial comme d'un point de vue fonctionnel.

Toutes les espèces de poissons des cours d'eau de la Martinique passent une partie de leur vie en mer. Par exemple, le colle roche (*Sicydium spp.*), qui doit son nom au fait qu'il se fixe sur les rochers grâce à ses nageoires pectorales pourvues de ventouses, pond ses œufs dans les rivières. Après éclosion, les larves dévalent vers la mer où elles grandissent jusqu'au stade de juvéniles, appelés localement *titiris*. Ils retournent alors en rivière pour y devenir adultes et s'y reproduire.

À l'échelle de la Caraïbe, les populations côtières dépendent aussi de la connectivité entre les îles. En effet, les larves de nombreux animaux qui passent leur vie d'adulte à proximité du littoral ont une phase de vie pélagique durant laquelle elles sont transportées au gré des courants avant de retourner vers les écosystèmes côtiers pour s'y installer. Ces échanges favorisent les mouvements de population et sont indispensables pour préserver la diversité génétique au sein d'une même espèce.

La connectivité entre les écosystèmes est donc indispensable à de nombreuses espèces pour boucler leur cycle de vie. Elle favorise les échanges et les mouvements de populations. Elle est ainsi l'une des clés de la **résilience** des écosystèmes.

Certaines espèces, comme les poissons-perroquets, peuvent partager leur cycle de vie entre mangroves, herbiers et récifs coralliens.





Résilience : capacité d'un écosystème, d'un habitat, d'une espèce, à retrouver un développement et un équilibre normal après une phase d'instabilité engendrée par une perturbation.

Un maillon indispensable de la biodiversité caribéenne

La mer des Caraïbes forme un bassin semi-fermé par une quarantaine d'îles et d'archipels s'étirant en un immense arc de cercle du Mexique, à l'ouest, au Venezuela, au sud. D'une superficie de 2 828 125 km², elle se place au 2^e rang des mers les plus étendues du globe.

Ses eaux sont alimentées par deux courants principaux : le courant nord-équatorial provenant de l'océan Atlantique et le courant des Guyanes qui remonte depuis le Venezuela jusqu'aux grandes Antilles et apporte avec lui, de mai à juillet, des nutriments provenant des riches eaux des fleuves du nord de l'Amérique du Sud.

Les îles des Caraïbes sont reconnues pour leur patrimoine naturel terrestre et marin. Isolée de l'océan Pacifique depuis trois millions d'années, du fait de la fermeture définitive de l'isthme de Panama



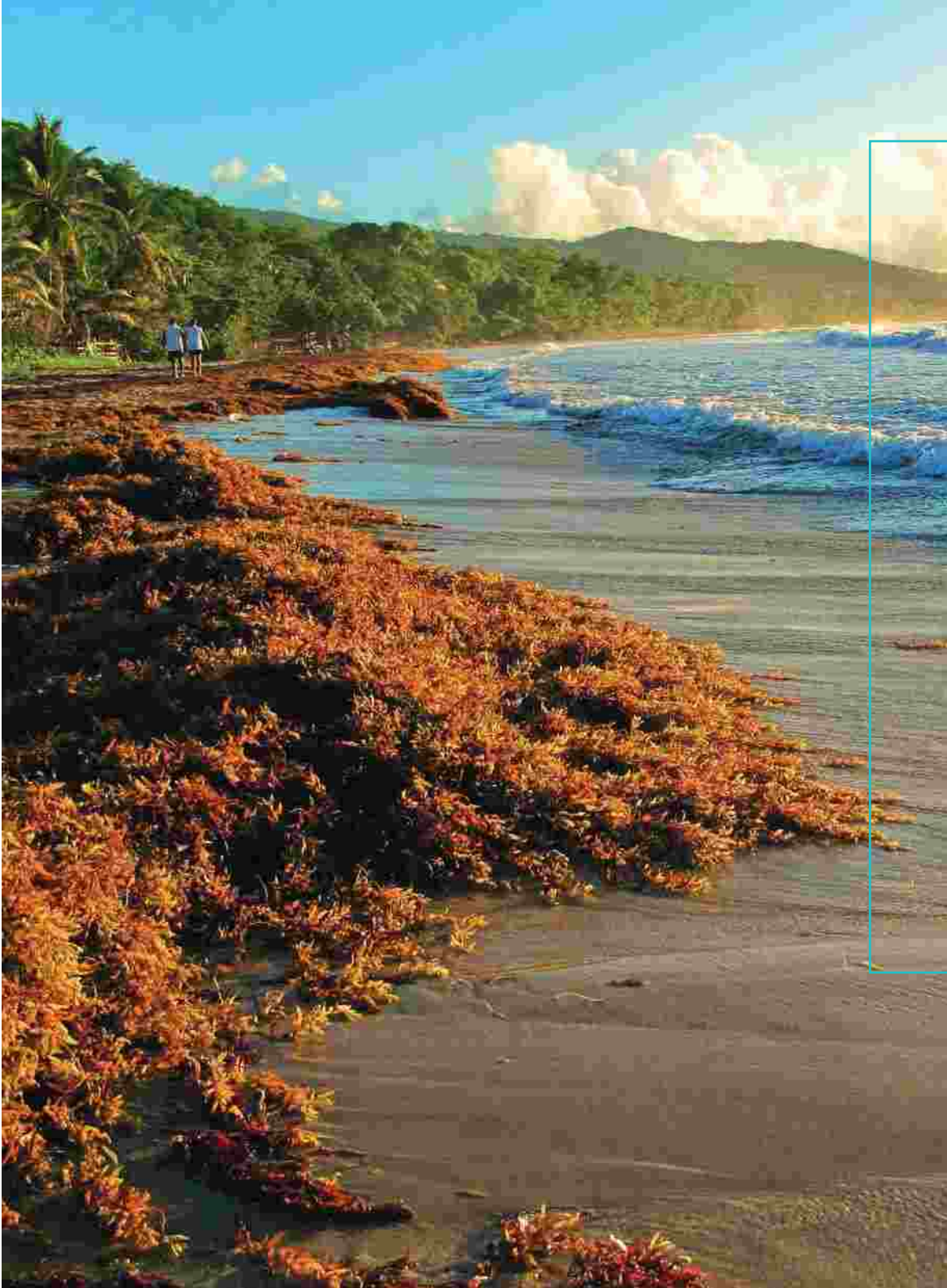
Une mosaïque de verts, de gris et de bleus qui reflète la diversité des écosystèmes marins côtiers et la complexité de leurs interactions.

et de la formation des archipels des grandes et des petites Antilles, le bassin caribéen a vu sa biodiversité marine se modifier au cours du temps. De nombreuses espèces ont disparu au fil des glaciations successives, d'autres sont apparues ou se sont singularisées. Le résultat est qu'aujourd'hui la faune et la flore marine des Caraïbes présentent un fort taux d'endémisme, ce qui rend l'écosystème caribéen fragile et peu résilient. Chaque espèce est donc importante, d'autant que dans ce bassin isolé une espèce qui disparaît n'est pas remplacée.

Avec sa position centrale dans l'archipel des petites Antilles, la Martinique fait partie de cet ensemble dont chaque pièce doit être préservée, au risque de rompre un équilibre fragile et de voir disparaître un patrimoine naturel unique.

Les changements globaux et leurs impacts sur la biodiversité

Changement climatique, espèces invasives, érosion de la biodiversité, dégradation des sols, usage intensif des ressources en eau, raréfaction des ressources énergétiques fossiles ou minérales, pollution chimique de l'air et de l'eau..., l'influence de l'Homme sur la biosphère entraîne des bouleversements multiples, parfois appelés « changements globaux ». Certains ont déjà des conséquences perceptibles sur le milieu marin, notamment en Martinique.



LES SARGASSES

Depuis 2011, des échouages massifs de sargasses sont observés sur les côtes de la Martinique. Ces algues sont naturellement présentes dans la région mais ces échouages sont un phénomène inédit, qui pose des problèmes sanitaires et économiques. En effet, la décomposition de ces algues brunes libère du sulfure d'hydrogène, un gaz malodorant dont l'inhalation prolongée ou à forte dose peut avoir des effets sur la santé. Ces « marées brunes » portent ainsi atteinte au tourisme mais aussi à la pêche, en bloquant les ports et les mouillages.

Leur présence a également des impacts écologiques : elles empêcheraient les tortues d'accéder aux plages pour pondre et à leurs petits de retrouver la mer après éclosion. De plus, leur décomposition accapare l'oxygène de l'eau, portant atteinte aux organismes marins côtiers.

Les activités humaines et les conséquences du changement climatique font partie des hypothèses pour expliquer ce phénomène. L'augmentation de la température de l'eau et les apports terrigènes dus à l'agriculture seraient profitables à la croissance des sargasses. Celles qui s'échouent massivement en Martinique ces dernières années pourraient être originaires d'une nouvelle zone d'accumulation identifiée au nord du Brésil. Elles remonteraient vers l'arc antillais au gré des courants.

Les espèces invasives

Favorisée par les déséquilibres de l'écosystème, la prolifération d'espèces, en particulier d'espèces non autochtones, touche le milieu marin martiniquais. Par exemple, deux espèces de poissons lions (*Pterois volitans* et *Pterois miles*), originaires de la région indopacifique, sont arrivées dans les Caraïbes dans les années 1990. En l'absence de prédateurs, elles s'y sont rapidement multipliées.

Exerçant une forte pression de prédation sur les juvéniles et les adultes de poissons et de crustacés, les poissons lions sont devenus une menace pour le bon équilibre des récifs coralliens. Une autre espèce invasive répertoriée en Martinique est *Halophila stipulacea*, herbe marine originaire de la mer Rouge qui colonise les fonds sableux au détriment des espèces autochtones composant les herbiers.

En mer, la lutte contre les espèces invasives est particulièrement complexe et coûteuse. La prévention des introductions susceptibles de déséquilibrer les écosystèmes reste le remède le plus efficace.





Une maladie, le cyclone Dean et des épisodes de blanchissement semblaient avoir eu raison des populations de corail corne de cerf (*Acropora cervicornis*) de Martinique. Mais, en 2013, un site de présence de cette espèce a été repéré sur la côte atlantique. Afin d'accélérer son retour et celui du corail corne d'élan (*Acropora palmata*), un programme de reproduction par bouturage et réimplantation a débuté en 2015 sur les côtes martiniquaises.



Les gaz à effet de serre et leurs conséquences

La concentration excessive de dioxyde de carbone (CO_2) et de certains autres gaz dans l'atmosphère génère, par effet de serre, un réchauffement de la température de l'air, qui se transmet à l'océan. Les experts constatent également une élévation du niveau de la mer, ainsi qu'une acidification de cette dernière, sous l'effet de l'absorption du CO_2 émis dans l'atmosphère.

L'augmentation de la température de l'eau crée sur les récifs coralliens un stress pouvant induire l'expulsion de l'algue microscopique qui vit avec le corail. En plus de lui donner sa couleur, cette indispensable partenaire lui fournit l'oxygène et les nutriments nécessaires à sa croissance. Privé de son algue, le corail blanchit et s'affaiblit. Si ce phénomène, appelé blanchissement, perdure, il finit par mourir.

La problématique d'élévation du niveau de la mer concerne principalement les plages : si l'eau les submerge, ces écosystèmes et leurs fonctions écologiques seront altérés. La problématique des submersions marines prend une dimension plus

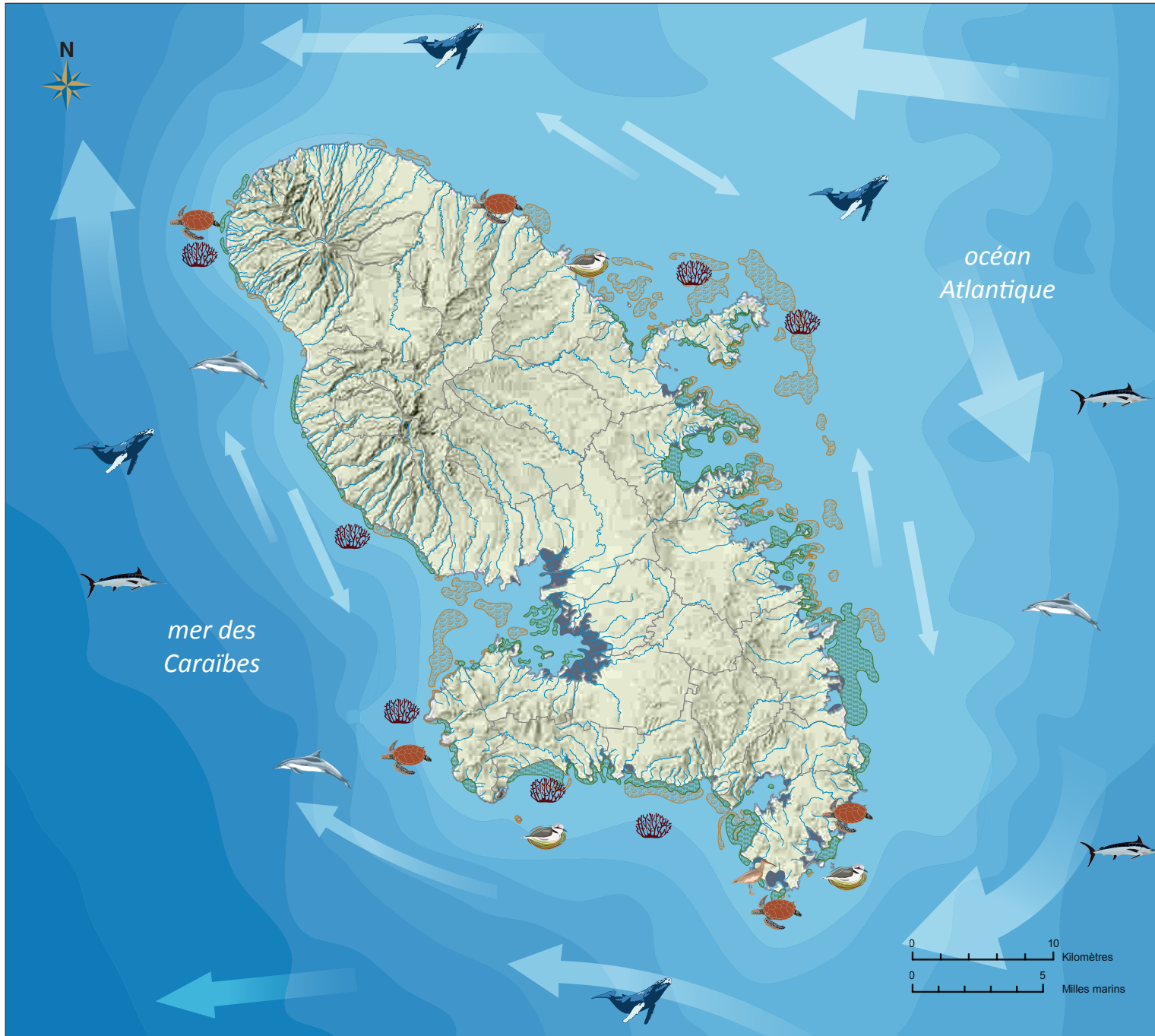
aiguë sur une île, du fait d'un espace limité et de la concentration des activités humaines sur le littoral.

Les écosystèmes marins assurent la capture du carbone atmosphérique. Depuis le début de l'ère industrielle, on estime qu'un tiers du CO_2 généré par les activités humaines a ainsi été absorbé par l'océan. La régulation de la température atmosphérique dépend donc de la capacité de l'océan à absorber du CO_2 .

Cette énorme quantité de CO_2 absorbée entraîne des changements dans les équilibres chimiques de l'eau de mer, appelé « acidification des océans ». Elle se traduit notamment par une diminution en ions carbonates, éléments essentiels à de très nombreux animaux et végétaux marins (mollusques à coquille, coraux, poissons ...) pour fabriquer leur squelette, leur coquille ou carapace.

Ainsi, les écosystèmes côtiers freinent le réchauffement climatique, mais ils en sont aussi les victimes. Leur préservation, ainsi que la lutte contre ce phénomène, doivent aller de paire.

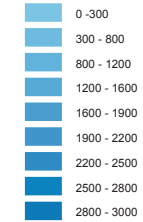
Patrimoine naturel



— Principaux cours d'eau

➔ Courants marins

Bathymétrie (profondeur en mètres)



Patrimoine naturel

- Formations coralliennes remarquables
- Tortues
- Zone de présence de grands pélagiques
- Nidification d'oiseaux marins
- Limicoles
- Delphinidés
- Grands cétacés

Habitats

- Zones humides (dont mangroves)
- Herbiers
- Communautés coralliennes

Sources des données :
 - AAMP
 - IGN (communes)
 - SHOM (bathymétrie)

Système de coordonnées: WGS 1984 UTM Zone 20N
 Projection: Transverse Mercator
 Datum: WGS 1984





Superbe témoignage de l'architecture militaire du XVII^e siècle, le fort Saint-Louis à Fort-de-France est le premier bâtiment de l'île classé au titre des monuments historiques, en 1973.



Habitation : dès le XVII^e siècle, l'habitation désigne aux Antilles une vaste exploitation agricole.

LE PATRIMOINE CULTUREL

L'histoire de la Martinique est intimement liée à celle de l'arc caribéen, mais aussi des continents américain, européen, africain et asiatique. Les archéologues ont trouvé en Martinique des outils en pierre vieux de plus de 3 000 ans. De cette époque, supposée correspondre à l'arrivée des Amérindiens, jusqu'à la colonisation européenne, les grands bouleversements qui ont marqué l'histoire de l'île sont venus de la mer. Les populations successives qui y ont accosté ont vécu en développant des activités et des traditions maritimes. L'histoire et la culture de l'île, ainsi que les vestiges retrouvés, sont liés à l'élément marin.

Une histoire maritime

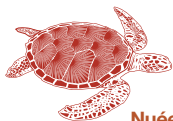
Deux ethnies amérindiennes, les Arawaks et les Caraïbes, ont peuplé les Antilles durant la période précolombienne. Navigateurs venus du continent sud-américain, ces premiers habitants connaissaient les courants et les dangers maritimes. Selon les témoignages des colons européens, ils naviguaient sur des pirogues en bois. Aucun vestige de ces

embarcations ne nous est parvenu, mais il reste des traces des lieux qu'ils occupaient le long de la littoral.

Christophe Colomb débarque en Martinique en 1502. Mais la première colonie européenne ne s'y installe qu'en 1635. Cette colonie française s'établit dans le nord de l'île où elle édifie le fort Saint-Pierre. Dans un contexte de conflit avec les Amérindiens, les Hollandais et les Anglais, les colons s'intéressent rapidement à la plus grande baie de l'île, aisée à défendre et protégée des tempêtes. Ils y établissent une nouvelle cité, Fort-Royal, qui deviendra plus tard le fort Saint-Louis, nom du patron de Fort-de-France.

Jusqu'au début du XIX^e siècle, le bassin antillais fut le théâtre de nombreuses batailles navales entre Hollandais, Anglais, Français et Espagnols pour le contrôle de l'espace caraïbe. De nombreux forts, fortins et batteries sont érigés pour protéger la Martinique, fleuron de la colonisation française. La plus célèbre bataille qui s'y tint est celle de Fort-Royal, dite « la bataille du rhum » qui vit les Français triompher des Hollandais le 21 juillet 1674 dans la baie de Fort-de-France. Selon la légende, après avoir débarqué sur l'île, la flotte hollandaise a été mise en échec parce que le pillage des magasins où l'alcool était entreposé avait mis ses soldats hors d'état de combattre !

L'économie de la colonie se tourne rapidement vers la production de sucre de canne, ce qui fait naître une intense activité maritime. Les navires arrivent chargés de marchandises, pour approvisionner la colonie, et d'esclaves venus des côtes africaines, que l'on destine au travail dans les plantations. Ils repartent vers la métropole avec les denrées coloniales produites sur les **habitations** (épices, cacao, café...). Pour guider les navires, quatre phares ont été construits entre 1824 et 1927 : le phare du Prêcheur, de la Caravelle, de la Pointe des Nègres et le feu du fort Saint-Louis, classés depuis 2014 au titre des monuments historiques.

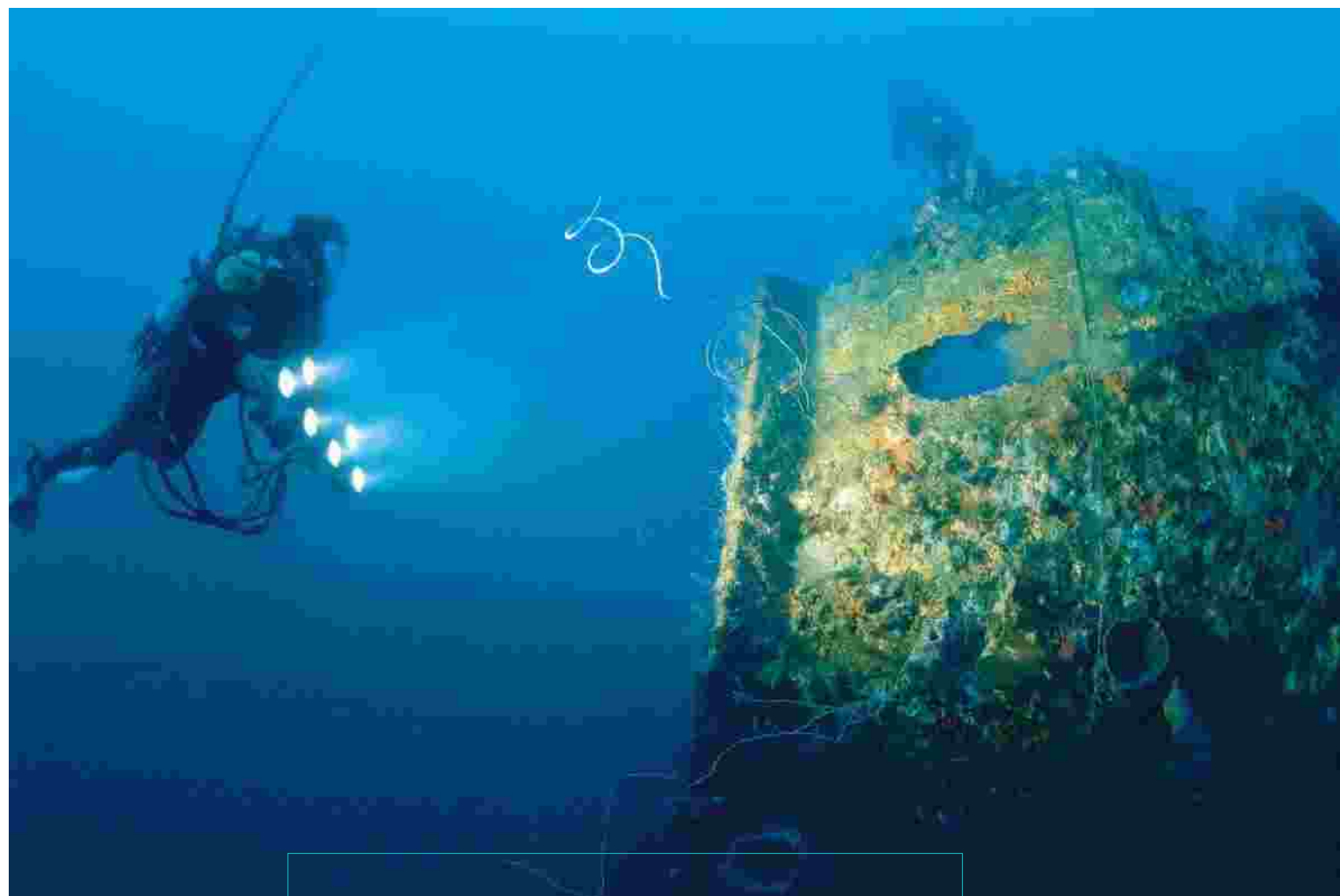


Nuée ardente : une nuée ardente est un grand nuage de gaz brûlants qui transporte d'importantes quantités de cendres et de blocs de roche. Formé lors de certaines éruptions volcaniques, ce phénomène imprévisible peut se déplacer à plus de 100 km/h et causer de terribles catastrophes. C'est en étudiant l'éruption de la montagne Pelée que le volcanologue français Alfred Lacroix a décrit et nommé pour la première fois ce phénomène.

Des vestiges sous la surface

Les eaux de la Martinique regorgent de vestiges archéologiques. Une trentaine d'objets isolés et une quarantaine d'épaves y ont été inventoriés, parmi lesquelles dix-sept ont déjà pu être identifiées. Certains de ces bateaux témoignent des batailles navales qui ont eu lieu autour de l'île durant plus de trois siècles, d'autres ont été victimes de phénomènes naturels, telles des tempêtes ou l'éruption de la montagne Pelée.

Cet événement survenu le 8 mai 1902 a particulièrement marqué l'histoire maritime de l'île. Une puissante **nuée ardente** a incendié les navires mouillés dans la baie de Saint-Pierre, qui ont coulé sur place. Le Roraima, cargo métallique de presque 120 mètres, le Biscaye, goélette en bois de 32 mètres, le Tamaya, trois mâts en bois, le Diamant, la Topaze et le Rubis, des vedettes de 25 à 30 mètres, reposent aujourd'hui par 25 à 85 mètres de profondeur. Ils constituent un patrimoine unique qui a fait de Saint-Pierre une destination prisée des plongeurs et les passionnés d'archéologie sous-marine.



Reposant en trois tronçons, entre 45 et 61 mètres de profondeur, le Roraima est le témoin le mieux conservé des naufrages dus à l'éruption de la montagne Pelée. Ce cargo mixte métallique à vapeur, d'environ 120 mètres de long et 24 mètres de large, assurait la desserte de la ligne ralliant New-York à la Caraïbe pour la Québec Steamship Compagny. Arrivé à Saint-Pierre quelques heures avant l'éruption, il est gravement endommagé par la nuée ardente et le raz-de-marée. Il brûle pendant trois jours avant de couler. Sur les soixante-huit passagers et membres d'équipage, seuls onze survivront.



Une culture vivante

La population de la Martinique a développé avec la mer des liens étroits. Ils se reflètent dans les usages actuels du milieu marin mais aussi dans certaines traditions aux racines anciennes.

Parmi ces dernières, on peut citer le *kon lambi* qui accompagne les défilés de carnaval et les courses de gommiers et de yoles. Les Amérindiens faisaient déjà usage de cette corne pour avertir de leur retour après une sortie en mer. Cette utilisation a perduré

à l'époque coloniale, le son du *kon lambi* annonçant alors l'arrivée des canots de pêche, la récolte des ignames et du manioc ou encore la survenue d'un décès. Le *kon lambi* fut également un symbole fort de la résistance des esclaves, puisque les fugitifs l'utilisaient pour communiquer entre eux. Le lambi occupe toujours une place de choix dans la gastronomie martiniquaise.

Autre élément traditionnel de la gastronomie martiniquaise : le *matoutou* ou crabe bleu. La consommation de ce crustacé des mangroves date de la présence des Arawaks et elle a perduré avec les Caraïbes. À l'arrivée des colons, cette denrée était réservée aux esclaves les jours de carême. Après l'abolition de l'esclavage, le crabe fut délaissé comme repas du dimanche de Pâques, les nouveaux affranchis souhaitant se rapprocher des coutumes des élites de l'époque en consommant de

DE LA PÊCHE À LA COURSE

Le gommier fut la première embarcation de pêche en Martinique. Il porte le nom de l'arbre utilisé pour en fabriquer la coque, creusée d'une seule pièce dans un tronc. À mesure que cette essence se raréfiait sur l'île, cette embarcation a été remplacée par la yole, fabriquée à partir de planches d'angélique ou de teck. Cette barque en bois, effilée, légère et rapide reste majoritairement utilisée dans le monde de la pêche. Cependant, le moteur thermique a remplacé la voile et les rames.

Autrefois, les pêcheurs allaient en mer propulsés par leurs voiles et ne manquaient pas de se mesurer les uns aux autres au cours de courses amicales. Lorsqu'ils rencontraient de faibles conditions de vent, ils sortaient les rames pour rentrer au port et défiaient les autres pêcheurs à la force de leurs bras. Aujourd'hui, la yole à voile réjouit les amateurs de course sportive, notamment lors du Tour de Martinique des yoles rondes, véritable institution, qui a lieu chaque année entre juillet et août. Les courses à la rame, elles, ont donné naissance aux courses d'avirons, *zaviwons*, disputées à l'occasion des fêtes patronales et des jours fériés.



l'agneau ou du coq à ces occasions. Aujourd'hui, le *matoutou* est consommé les lundis de Pâques et de Pentecôte lors de grands pique-niques familiaux sur les plages de l'île.

Quelques semaines avant ces fêtes, l'arrière-mangrove se couvre de ratières (pièges à rat) marquées aux couleurs du piègeur qui les a posées. D'autres chassent le crabe en plongeant la main directement dans les terriers ou attendent qu'il en

sorte. Après la capture, le *matoutou* est installé dans une cage où il jeûne plusieurs jours. Puis il est nourri de fruits, de noix de coco et de piments qui donnent une saveur particulière à sa chair.

Dans un autre registre, la Martinique fait partie des rares territoires, avec Hawaï et la Polynésie, où le surf a été traditionnellement pratiqué. La planche était alors un tronc de balsa flottant, le *bwa flo*. Le but était de franchir les vagues pour aller pêcher

derrière la barrière de corail ou pour rapporter du matériel vers la plage, depuis des navires ancrés au large. Cet outil de travail est vite devenu une distraction pour les enfants. Sa pratique perdue aujourd'hui, même si elle est anecdotique au regard du surf moderne, arrivé sur l'île dans les années 70.



Plus de 75 % des logements sont situées le long de la côte, à moins de vingt mètres d'altitude. Les communes de Fort-de-France et du Lamentin concentrent un tiers de la population.

USAGES

La Martinique est une des régions les plus densément peuplée de France. Elle compte 381 326 habitants, soit 344 habitants par kilomètre carré. Toutefois, ils sont inégalement répartis sur ses 34 communes.

Aux habitants permanents s'ajoute une population saisonnière importante. En 2015, la Martinique a accueilli 778 000 touristes, dont 448 000 ont séjourné plus de vingt-quatre heures sur l'île, les autres n'étant de passage que le temps d'une croisière. Cette fréquentation a augmenté de plus de 11 % entre 2014 et 2015. Elle se concentre principalement d'octobre à mai, hors saison des cyclones. Les sites les plus prisés sont situés au sud de l'île où se trouvent de nombreuses plages. Certains secteurs sont très fréquentés, comme la plage des Salines qui accueille jusqu'à un million de personnes par an.

Une mer sous l'influence de la terre

Relief escarpé, réseau important de rivières et de ravines, pluies intenses... En Martinique, les eaux de ruissellement n'ont pas le temps de bien s'épurer avant de gagner la mer. La qualité des eaux marines dépend donc fortement des pratiques à terre.

Les eaux de ruissellement drainent vers les eaux littorales des polluants qui peuvent être toxiques pour l'environnement marin, tels les hydrocarbures, les pesticides, les métaux lourds et autres polluants chimiques.

Un excès de sédiments et de nutriments en provenance des bassins versants est également constaté, entraînant une turbidité de ces eaux littorales, une accumulation de vase dans certains écosystèmes côtiers et la multiplication des macroalgues, au détriment des coraux et des herbiers.

LE CHLORDÉCONE

Utilisé dans les bananeraies jusqu'en 1993 pour lutter contre le charançon de la banane, le chlordécone a contaminé les rivières, les estuaires et une partie des milieux littoraux, en particulier dans le nord et le nord-est de l'île. Or, cet insecticide est toxique pour l'homme. La contamination des poissons, mollusques et crustacés s'est donc soldée par une interdiction totale de l'activité de pêche depuis 2011 dans toutes les rivières, ainsi que sur environ cent kilomètres carrés du littoral martiniquais. Cent autres kilomètres carrés sont interdits uniquement à la pêche aux langoustes.

Le chlordécone a une forte persistance (on parle de rémanence) dans les sols et les eaux. À terre, le temps nécessaire pour que trois kilos de chlordécone épanchés par hectare et par an pendant une vingtaine d'années soient totalement éliminés des sols est estimé à sept siècles. Peu de choses sont connues sur le comportement de cette molécule en mer. Des études sont en cours pour caractériser son transfert le long de la chaîne alimentaire marine et sa durée de vie dans les différents compartiments marins.

Cette hypersédimentation a pour causes la destruction des mangroves, l'imperméabilisation des sols, l'urbanisation, la canalisation des eaux de ruissellement vers les ravines et les rivières et le remblaiement des zones d'expansion de crues pour gagner du terrain agricole ou urbanisable. Les carences de l'assainissement individuel et les intrants agricoles sont des facteurs d'enrichissement des eaux côtières en nutriments. La moitié de la population martiniquaise n'est pas raccordée au réseau d'assainissement collectif et utilise un système d'assainissement autonome souvent défaillant.

Le transport maritime, lien vital vers l'extérieur

Dans un environnement mondialisé, le développement et l'efficacité du transport représentent un enjeu important. Cette problématique est d'autant plus aiguë pour une île qui importe une grande part de ses biens et matières premières. En Martinique, 90 % du transport de marchandises se fait par voie maritime.

Au carrefour des routes commerciales

Le bassin caribéen connaît un intense trafic maritime commercial. Il est traversé par tous les navires en provenance du Pacifique qui empruntent le canal de Panama en direction de l'Amérique du Nord et de l'Europe.

La quasi-totalité des marchandises qui arrivent sur l'île ou qui en partent passent par le Grand port maritime de la Martinique. Avec 600 navires en escale en 2015, celui-ci traite plus de 3 millions de tonnes de marchandises par an dont 70 % d'import et 30 % d'export.

Les importations sont principalement constituées de pétrole destiné à la raffinerie et de conteneurs de marchandises diverses. En effet, le raffinage de pétrole est un secteur économique important en Martinique, l'île est fortement dépendante des importations pour son ravitaillement.

La moitié des exportations est constituée de produits pétroliers raffinés, expédiés par caboteurs vers la Guadeloupe et la centrale de production d'électricité de Bellefontaine, dans le nord-est de l'île. L'autre moitié est envoyée principalement dans l'hexagone (bananes, sucre, rhum...).

Les transports commerciaux de la Martinique répondent donc avant tout aux besoins de l'île. Cette situation est susceptible d'évoluer avec l'élargissement du canal de Panama et l'ouverture du grand canal interocéanique du Nicaragua, à l'horizon 2020, qui ferait de la Caraïbe un passage obligatoire du trafic maritime entre l'Asie, la côte est des États-Unis et l'Europe.

Le Grand port maritime de la Martinique occupe plus de trente hectares de terrains et près de trois kilomètres de quais. Il traite à la fois le trafic de marchandises, de passagers et la réparation navale. C'est le sixième port français pour les conteneurs.





Deux cents navires de croisière font escale à Fort-de-France chaque année, entre novembre et avril, un chiffre en augmentation depuis plusieurs années.

Un transport de passagers dynamique

Trois compagnies maritimes proposent de rallier la Guadeloupe, Sainte-Lucie et la Dominique depuis les ports de Fort-de-France, Saint-Pierre ou Le Marin. En 2014, près de 115 000 personnes ont choisi ce mode de transport inter-îles.

Localement, la mer se révèle également une solution intéressante face au trafic routier intense qui règne sur l'île. La pointe du Bout, l'anse Mitan, l'anse à l'Âne sont déjà reliées à Fort-de-France par des navettes maritimes.

Qu'il concerne les marchandises ou les passagers, le transport maritime a un impact sur les écosystèmes marins. Les navires peuvent occasionner des pollutions ou des introductions d'espèces invasives. Le bruit des moteurs, les hélices et l'écoulement hydrodynamique peuvent déranger les animaux marins et les collisions occasionnent des dommages physiques directs.

Enfin, le développement des installations portuaires (transport maritime, plaisance et pêche) se fait au détriment des habitats côtiers. Ils sont, d'une part, détruits lors de leur construction et, d'autre part, impactés par les opérations de dragage qui peuvent être nécessaires pour assurer l'accessibilité des ports face à l'accumulation de sable et de

vase. Lors de ces interventions, les sédiments sont mis en suspension et viennent se déposer sur les écosystèmes voisins. Cela entraîne une augmentation de la turbidité de l'eau, un envasement, et la libération dans le milieu naturel des substances toxiques éventuellement piégées dans ces sédiments.

Les activités industrielles en mer

Encore limités dans leur ampleur, les usages industriels en mer pourraient se développer à l'avenir.

L'énergie thermique des mers (ETM) convertit la différence de température entre les eaux chaudes de surface et les eaux froides des profondeurs en énergie électrique. En Martinique, un projet pilote est en cours au large des eaux de Bellefontaine, le projet Nemo. D'une puissance de seize mégawatts, il permettra d'alimenter environ 35 000 foyers en électricité. Sa mise en service est prévue pour 2019.

En Martinique, l'extraction de granulats ne concerne pour l'instant que le milieu terrestre. Les fonds marins martiniquais n'ont pas fait l'objet de recherche dans ce domaine ni dans celui de l'énergie fossile, mais ces activités, à fort impact sur l'environnement, ne sont pas à exclure dans un proche avenir.



Comme le montrent les représentations virtuelles du projet Nemo, la centrale de production d'énergie thermique des mers sera installée sur une plateforme flottante. Une première mondiale !

L'exploitation des ressources halieutiques

Les produits de la mer occupent une part importante de l'alimentation traditionnelle des Martiniquais. En moyenne, 46 kg de poissons, de mollusques, de crustacés et d'échinodermes (oursins) y sont consommés par habitant et par an, contre 35 kg en métropole.

Une pêche professionnelle artisanale

La Martinique compte plus de mille marins-pêcheurs professionnels enrôlés. La pêche pratiquée localement est artisanale et cible de nombreuses espèces. Elle rassemble une grande variété de petits métiers.

L'essentiel de la pression de pêche s'exerce sur les écosystèmes côtiers compte tenu de leur accessibilité. La senne de plage, le casier, le filet de surface et le filet de fond sont utilisés. La pêche au filet peut être à l'origine de captures accidentelles de cétacés et de tortues. Quand la perte des engins de pêche survient, ces «filets-fantômes» continuent à pêcher inutilement. La pêche au casier vise, quant à elle, beaucoup d'espèces herbivores nécessaires pour réguler le développement des algues.

La pêche à la senne est une technique de pêche traditionnelle de la Martinique. Plusieurs personnes ramènent un filet du large vers la plage, capturant des bancs de petits pélagiques (*koulirou*, *makryo*, *tchatcha*) et de certains poissons de fond. Si elle est pratiquée avec des tailles de mailles inadaptées ou sur des zones sensibles, la senne peut avoir un impact négatif sur la ressource halieutique et sur les écosystèmes côtiers.

La pêche au large, ou pêche à Miquelon («là où l'on a perdu les marques de la terre»), est pratiquée de novembre à mai. Côté Caraïbe, elle peut avoir lieu à faible distance de la côte, du fait de l'étroitesse du plateau continental.

Certains pêcheurs parcourent de grandes distances à la recherche de radeaux de bois flottés ou de bancs de sargasses où se concentrent les grands poissons pélagiques. Ces dispositifs de concentration de poissons (DCP) naturels sont aujourd'hui complétés par des installations artificielles, introduites en Martinique en 1993. Ils permettent de redéployer la pêche vers les ressources au large, face à la raréfaction des ressources côtières. Ceux qui pratiquent cette pêche utilisent principalement la traîne et la palangre dérivante pour attraper des dorades coryphènes, des thons, des thazards, des barracudas, des marlins et des requins.

En 2008, un système d'information halieutique a été mis en œuvre par l'Ifremer pour connaître l'état des stocks prélevés. Il a permis d'estimer pour 2013 une production annuelle d'environ un millier de tonnes.



LA PROTECTION DE LA RESSOURCE HALIEUTIQUE

Créés à l'initiative du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de la Martinique, quatre cantonnements de pêche visent au maintien durable de l'activité de pêche à travers la protection de la ressource halieutique. Toute forme de prélèvement y est interdite, que ce soit par les professionnels ou par les pêcheurs de loisir.



Les fermes aquacoles sont toutes artisanales et produisent annuellement 36 tonnes de poissons. Ces installations pourraient produire 300 tonnes.

Le secteur de la pêche maritime en Martinique rencontre des difficultés. La ressource halieutique côtière diminue et ne suffit plus à faire vivre l'ensemble des pêcheurs martiniquais. Le lambi et l'oursin blanc, deux espèces patrimoniales à forte valeur, en sont un bon exemple. Ainsi, la plupart des lambis consommés sur l'île provient de la Jamaïque tant ils se sont raréfiés en Martinique, tandis que la pêche aux oursins blancs est très réglementée pour assurer le renouvellement des populations. De

plus, une partie des pêcheurs en âge de prendre leur retraite touchent une pension insuffisante et doivent continuer à pêcher pour subvenir à leurs besoins. L'interdiction de pêche sur les 40 % de linéaire côtier contaminés au chlordécone amplifie encore ces difficultés.

Un potentiel de développement pour l'aquaculture

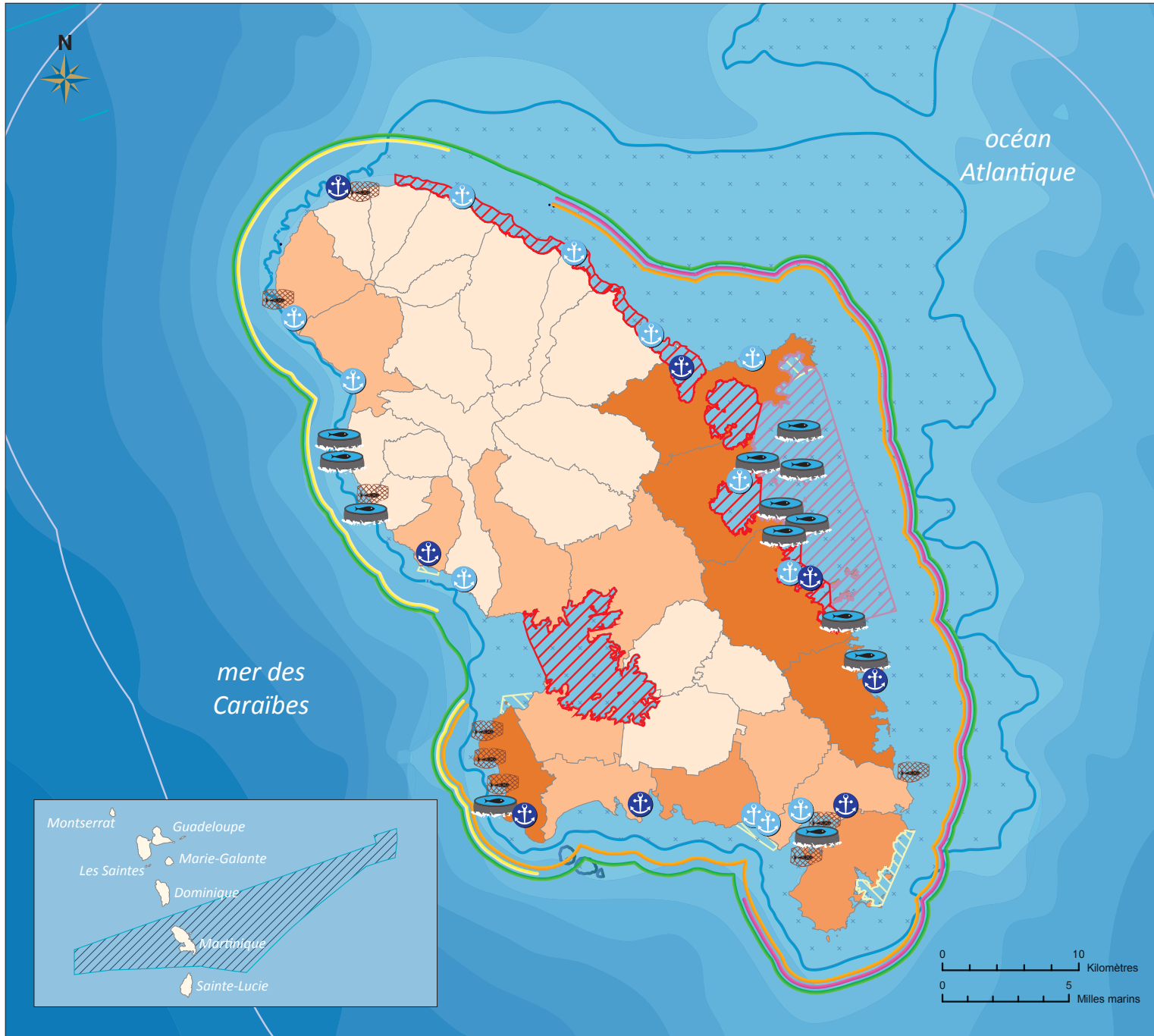
Au début des années 1980, la Martinique a été une des premières îles des Caraïbes à se lancer dans l'aquaculture. Pourtant cette activité tarde à se développer et on ne compte aujourd'hui qu'une vingtaine de concessions de fermes aquacoles, dont seulement la moitié en activité. Les coûts d'importation des alevins et de la nourriture expliquent en partie ce constat. De plus, la principale espèce élevée est l'ombrine ocellée, encore appelée loup caraïbe (*Sciaenops ocellatus*) car elle est adaptée aux conditions environnementales et son cycle de vie est maîtrisé. Mais n'étant pas naturellement présente en Martinique, elle n'entre pas dans les habitudes alimentaires des consommateurs. Des recherches sont à mener afin de maîtriser l'élevage d'autres espèces afin de satisfaire le marché martiniquais tout en limitant la pression de pêche. Le développement de l'aquaculture ne serait pas, pour autant, sans impact sur le milieu marin car elle enrichit l'eau en matière organique. Un schéma régional de développement de l'aquaculture a d'ailleurs été adopté en 2012 afin de bien définir les zones d'élevage aquacole et de minimiser les impacts. Il prend en compte les paramètres physiques du milieu naturel (température de l'eau, orientation et force de la houle, du vent, des courants, qualité de l'eau, topographie), mais également la présence d'écosystèmes remarquables.

Des amateurs de pêche et de chasse sous-marine

La chasse sous-marine est très développée en Martinique. La côte caraïbe, plus calme que la côte atlantique, attire de nombreux pratiquants. Une grande diversité d'espèces est visée par cette activité. Grâce à un important travail de sensibilisation, le poisson lion, espèce invasive, est désormais chassé pour la consommation. Ainsi, les pêcheurs professionnels et de loisir participent à limiter sa prolifération. Il existe aussi un nombre important de pêcheurs de loisirs en Martinique. Ils pratiquent la pêche à la ligne depuis le bord, sur des pontons, en surf-casting ou depuis des embarcations, à la traîne ou, pour certains, autour des dispositifs de concentration à poisson. Les pêcheurs de loisirs emploient les mêmes techniques et ciblent les mêmes espèces que les pêcheurs professionnels, ce qui n'est pas sans soulever un problème de concurrence.



Pêche professionnelle et aquaculture



Mer territoriale de Martinique

Limite de communes

Nombre de pêcheurs professionnels par communes

- 0 - 25
- 25 - 50
- 50 - 75
- 75 - 99

Aménagements de pêche et d'aquaculture

- Fermes aquacoles
- Aménagements de pêche d'intérêt départemental
- Ports de pêche

Zones de pêche réglementée

- Zones marines d'interdiction de pêche de toute espèce de faune en raison de la contamination au chlordécone. Arrêté préfectoral N°2012335-0003
- Zones d'interdiction de pêche de toute langouste (blanche et brésilienne) en raison de la contamination au chlordécone. Arrêté préfectoral N°2012335-0003
- Cantonnements de pêche au 01/01/2016 Pêche interdite à titre professionnelle ou de loisir (y compris la pêche sous-marine).

Techniques de pêche

Secteurs côtiers d'utilisation des principaux métiers de pêche (principales espèces pêchées)

- Filet de surface (balaous)
- Palangre de fond (poissons benthiques)
- Filet de fond (poissons)
- Filet trémail (lambis, poissons, langoustes)
- Zones de pêche aux casiers (poissons et langoustes) Profondeur inférieure à 100 m
- Senne (plage et mer)
- Zone potentielle de pêche sur DCP et à Miquelon (marlins bleus, thons, daurades coryphènes)
- Zone économique exclusive française

Sources des données :

- Enquêtes auprès de pêcheurs (localisation engins de pêche)
- Conseil général Martinique (ports départementaux)
- IGN (communes)
- SHOM (bathymétrie)

Système de coordonnées: WGS 1984 UTM Zone 20N
Projection: Transverse Mercator
Datum: WGS 1984



Un paradis pour le nautisme

Le littoral martiniquais présente des conditions idéales pour la pratique de nombreuses activités nautiques. Les multiples loisirs offerts par la mer, les plages et les conditions météorologiques (hors période cyclonique) constituent d'ailleurs la principale motivation des touristes. Les résidents se tournent également de plus en plus vers ces activités qui leur permettent de redécouvrir le littoral comme un espace de plaisir.

La plaisance en croissance

En Martinique, l'explosion de la plaisance remonte aux années 80. Entre 1995 et 2008, le nombre de bateaux immatriculés a augmenté de près de 50 % pour atteindre 13 600 navires de plaisance en 2015. Cela représente plus du tiers du total des départements d'outre-mer.

Porté par l'activité de plaisance, le port du Marin présente un fort développement économique. Avec 8 000 m² de surface dédiés aux commerces et aux services du port, 81 entreprises dont 30 sociétés de locations de bateaux et 850 places, c'est un moteur de l'économie martiniquaise. Une nouvelle zone de carénage, permettant d'accueillir des yachts et des navires de commerce pouvant atteindre 440 tonnes, vient de conforter sa place de plus important centre de carénage du sud de la Caraïbe.

La navigation de plaisance se concentre principalement sur les côtes sud et atlantique. Les trois-quarts de la flotte de plaisance sont constitués de bateaux à moteur, le reste de voiliers et de véhicules nautiques à moteur (jet-ski, scooter des mers...). Avec quatorze structures de location et de nombreux propriétaires particuliers, ces derniers représentent une activité importante autour de l'île. Du fait de leur capacité à s'approcher très près des côtes, les bateaux de plaisance présentent des risques de collision avec les tortues et les baigneurs quand ils sont pratiqués à vitesse excessive. Ils peuvent également déranger les oiseaux qui nichent sur les îlets et les falaises ainsi que les mammifères marins.

Avec 1 550 places à quai réparties dans les quatre principaux ports de plaisance (ports du Marin et du François, marinas de la pointe du Bout aux Trois-Îlets et de l'Étang Z'abricots à Fort-de-France), la capacité d'accueil de l'île ne répond pas à la demande des bateaux qui y sont immatriculés.

Cependant, il existe également des zones de mouillages. Les résidents laissent leurs bateaux dans la centaine de zones de mouillage avec ou sans corps-morts répertoriées en Martinique, souvent dans des habitats sensibles de types mangroves ou herbiers. Par ailleurs, les bateaux de plaisance habitables déversent, le plus souvent, directement leurs eaux noires et grises dans le milieu naturel. Ces pratiques exercent une pression certaine sur les écosystèmes marins, en détruisant les habitats et en apportant de la matière organique et des bactéries qui dégradent la qualité de l'eau. De plus, les problématiques de déconstruction et de recyclage des navires en fin de vie ne sont pour le moment pas réglées, et les filières spécialisées manquent à l'appel.

Le succès des excursions en mer

Qu'il s'agisse de visiter la côte nord caraïbe, les îlets du Robert et du François ou encore les mangroves, les excursions nautiques sont très développées en Martinique. De nombreux prestataires proposent ces promenades côtières, souvent accompagnées d'un arrêt dédié à la baignade et à la découverte du milieu marin ou encore d'un « baptême du rhum », dégustation de rhum les pieds dans l'eau sur le sable blanc de la côte atlantique.

Ces sorties peuvent également permettre d'observer les mammifères marins dans leur espace naturel. L'activité commerciale d'observation des cétacés, en anglais *whale-watching*, s'est fortement développée depuis 2010, essentiellement sur la côte caraïbe. Aujourd'hui, elle concerne vingt-six opérateurs réguliers, qui effectuent pour certains jusqu'à deux sorties par jour. Devant le risque de voir fuir les mammifères marins des côtes martiniquaises, une charte a été mise en place, qui engage ses signataires à respecter certains principes d'approche des animaux et limiter leur dérangement.



La charte pour une approche et une observation responsable des mammifères marins mise en place depuis 2013 et révisée en 2016 conseille de laisser au minimum 100 mètres entre l'embarcation et l'animal. Cependant, il n'est pas rare que les dauphins viennent jouer dans l'étrave des bateaux.



La plage est un lieu de rencontres sportives ou conviviales. Nombreux sont les Martiniquais à s'y retrouver pour nager après les heures de travail. Qu'il s'agisse d'événements officiels (course de chevaux), ou de rencontres amateurs de beach tennis ou de beach volley, tous les sports trouvent leur place sur les plages accessibles comme à Schœlcher, au Carbet ou à Sainte-Anne. Les Martiniquais aiment aussi bivouaquer sur la plage en famille, lors des longs week-ends de Pâques et de Pentecôte.

Sports de nature pour tous les goûts

Avec une eau chaude toute l'année, dont la clarté laisse découvrir les richesses sous-marines, des plans d'eau paisibles et d'autres où l'on peut trouver du vent et des vagues, la Martinique réjouit les amateurs de loisirs nautiques.

Sur l'eau : activités et nombre de pratiquants en hausse

Sports de voile, de rame ou de glisse, les différents plans d'eau martiniquais offrent la possibilité de pratiquer de nombreuses activités. Certaines, comme l'aviron traditionnel, ou z'aviwon, la yole ou le gommier, sont de tradition ancienne en Martinique. D'autres, plus modernes, se sont récemment développées sur l'île de manière impressionnante. On compte ainsi une soixantaine d'établissements dédiés à la location de kayaks qui permettent de découvrir, depuis la mer, les portions de littoral calmes et abritées. Les vagues

de la côte nord atlantique attirent quant à elles les surfeurs. Pas moins de quatorze écoles de surf y sont répertoriées, qui louent également du matériel.

Les Alizés ravissent les amateurs de voile légère et de kitesurf. Ils se retrouvent principalement dans le sud, du Vauclin à Fort-de-France. On compte trente-neuf structures de voile légère et huit structures de kitesurf en Martinique.

Le nombre de pratiquants de ce type de sports nautiques est en constante augmentation. Un grand nombre n'étant pas fédéré, la diffusion des informations de bonnes pratiques est difficile. Par ailleurs, le niveau de connaissance sur l'environnement marin est très hétérogène parmi les pratiquants de ces sports. Cependant, hormis la fréquentation des abords des sites de nidification, qui peut déranger les oiseaux, ces activités peu bruyantes et peu polluantes ne constituent pas un risque majeur pour le milieu marin.

Avec des conditions de vent idéales de décembre à juin, la pratique du kitesurf s'est rapidement développée sur plusieurs spots de Martinique. Des séjours touristiques tournés vers cette activité sont même organisés.





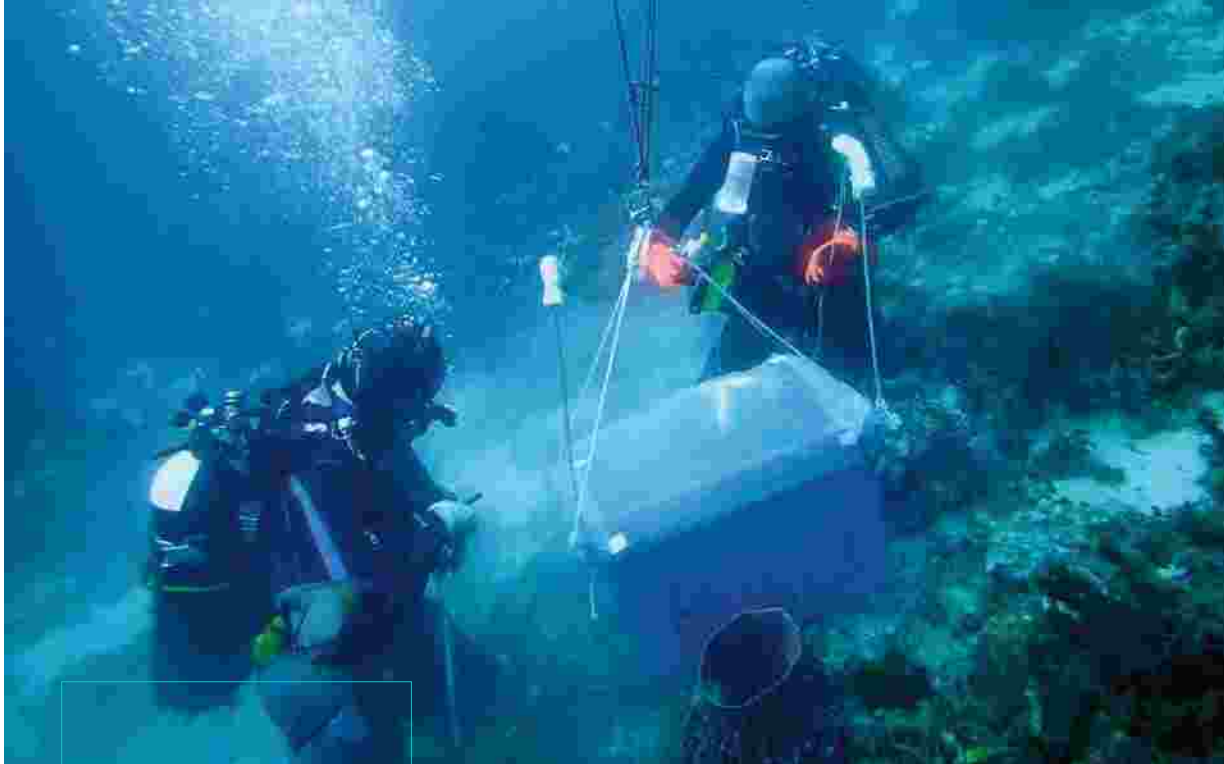
LA PLONGÉE SOUS-MARINE : UN BESOIN D'ORGANISATION

Que ce soit pour découvrir la biodiversité des fonds marins ou des épaves célèbres dans le monde entier, les sites de plongée ne manquent pas en Martinique. La plongée pèse dans l'économie. On compte, en effet, 73 structures permettant chaque année à quelque 160 000 plongeurs de pratiquer cette activité.

Cent six «spots» de plongées ont été répertoriés en Martinique, essentiellement sur la côte caraïbe. Seize de ces sites dépassent le seuil de 6 000 plongées par an. Or la fréquentation importante génère une forte pression sur les écosystèmes marins. En l'absence de structures d'amarrage, les bateaux pratiquent le mouillage forain, qui peut entraîner des destructions physiques sur le récif corallien ou sur l'herbier. Quant à certains mouillages, installés en dépit de toute considération écologique, ils se résument parfois à une chaîne passée autour d'un bloc de corail.

Cette activité est pourtant totalement dépendante du bon état du milieu marin, car les plongeurs souhaitent, avant tout, pouvoir contempler des fonds riches et préservés.

Pour peu qu'ils soient sensibilisés aux problématiques de préservation du milieu marin, les plongeurs peuvent devenir de précieux observateurs de son évolution. À ce titre, l'éducation à l'environnement et la science participative seraient à encourager.



En 2016, les plongeurs de l'expédition Madibenthos brossent les blocs pour collecter les petits organismes qui y sont fixés. Pendant six semaines, les scientifiques du Muséum national d'histoire naturelle ont intensément échantillonné les écosystèmes côtiers de la Martinique afin de dresser un inventaire de la faune et de la flore marine. Les connaissances sur le milieu marin ainsi acquises permettront, par la suite, de développer des mesures de gestion appropriées.

Des actions de recherche, de protection et de sécurité en mer

Les actions de l'État en mer

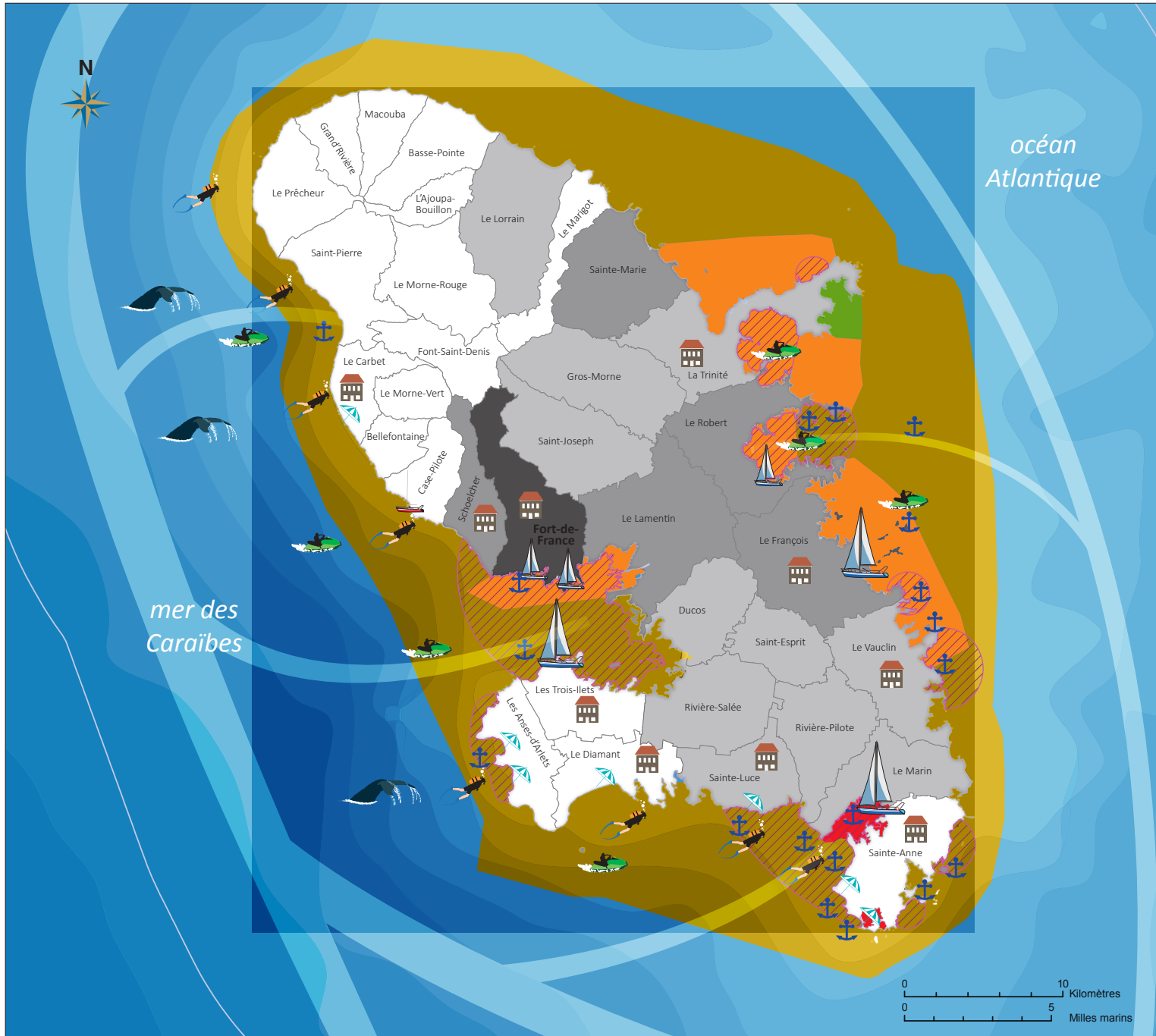
L'action de l'État en mer aux Antilles concerne notamment la sûreté, la prévention et la lutte contre la pollution, la police de la navigation et des pêches, la surveillance des approches maritimes et les sauvetages en mer. Basé à Fort-de-France, le Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage (CROSS) Antilles-Guyane coordonne les secours et l'assistance en mer sur une très vaste zone qui couvre la quasi-totalité des petites Antilles et s'étend sur une partie de l'océan Atlantique ouest. La Martinique dispose ainsi de moyens de surveillance et de sécurité dans la région Caraïbe, ce qui représente un atout de poids.

Les acteurs de l'acquisition et de la diffusion des connaissances

Les acteurs de la recherche publique en Martinique mettent en œuvre des programmes et des projets de recherche sur le développement durable des filières de la pêche et d'aquaculture (Ifremer), les dynamiques d'évolution du trait de côte et la dynamique littorale des plages et des mangroves (BRGM) ou encore l'identification et la mise en valeur du patrimoine culturel marin (Université des Antilles / IRD). Les bureaux d'études privés participent également à l'acquisition de connaissances, fournissent de l'ingénierie et interviennent dans la gestion durable de la mer et du littoral. Ces acteurs contribuent ainsi à améliorer les connaissances sur les ressources marines et sur le littoral, et à mieux cerner les impacts des activités anthropiques sur le milieu naturel.

Le Carbet des sciences, Centre de culture scientifique technique et industrielle situé à Saint-Joseph, travaille à tisser des liens entre la recherche et la société civile en diffusant les connaissances scientifiques. Plusieurs autres associations assurent une veille des connaissances sur l'état du milieu marin et les pressions qu'il subit, pour les vulgariser auprès du grand public.

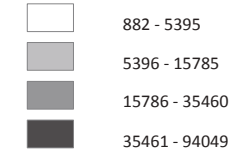
Usages (hors pêche et aquaculture)



— Mer territoriale de Martinique

— Limite de communes

Nombre d'habitants par commune



🏖️ Plages les plus fréquentées

🚤 Marinas

🏠 Communes ayant une capacité d'hébergement supérieures à 100 chambres

⚓ Principaux sites de mouillages

🚤 Aires de navigation des centres nautiques

🚤 Pratique du jet-ski

🤿 Plongée

🐋 Observation des mammifères marins

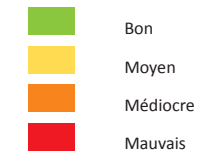
Densité de trafic passagers / marchandises



Très important

Faible

État écologique des masses d'eau



Sources des données :

- AAMP
- IGN (communes)
- SHOM (bathymétrie)
- INSEE (population)

Système de coordonnées: WGS 1984 UTM Zone 20N
Projection: Transverse Mercator
Datum: WGS 1984





La réserve naturelle nationale des îlets de Saint-Anne est un site privilégié pour la nidification des oiseaux marins. Des suivis scientifiques de ces espèces y sont menés depuis 1997, notamment sur l'îlet Hardy.



Contrat de milieu : accord technique et financier, d'une durée de cinq ans, entre partenaires concernés pour une gestion globale, concertée et durable à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente (contrat de rivière, de lac, de baie ou de nappe).

LA PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL

Face au développement de multiples activités, l'intérêt des Martiniquais pour leur patrimoine naturel terrestre et sa préservation s'est manifesté dès la fin des années 70. Depuis, la Martinique a développé différents outils pour gérer et protéger la terre et le littoral. La gestion environnementale de la mer constitue désormais une nouvelle étape.

En 1976, deux outils structurants de protection de l'environnement terrestre ont vu le jour : le Parc naturel régional de la Martinique, qui s'étend sur près de 800 km², et la Réserve naturelle nationale de la presqu'île de la Caravelle.

En 1995, la Réserve naturelle nationale des îlets de Sainte-Anne est créée pour protéger l'un des sites de nidification d'oiseaux marins les plus importants des Antilles. Elle comporte un périmètre en mer où la navigation, la pêche et le mouillage sont

réglementés. Depuis 2014, la Réserve naturelle régionale marine du Prêcheur est établie sur une zone majeure de ponte des tortues marines qui compte également de riches fonds marins où des coraux et d'élan ont été répertoriés. Une réserve naturelle régionale est en projet dans la baie de Génipa, qui accueille la plus grande mangrove de Martinique, ainsi qu'une extension marine de la réserve de la presqu'île de la Caravelle.

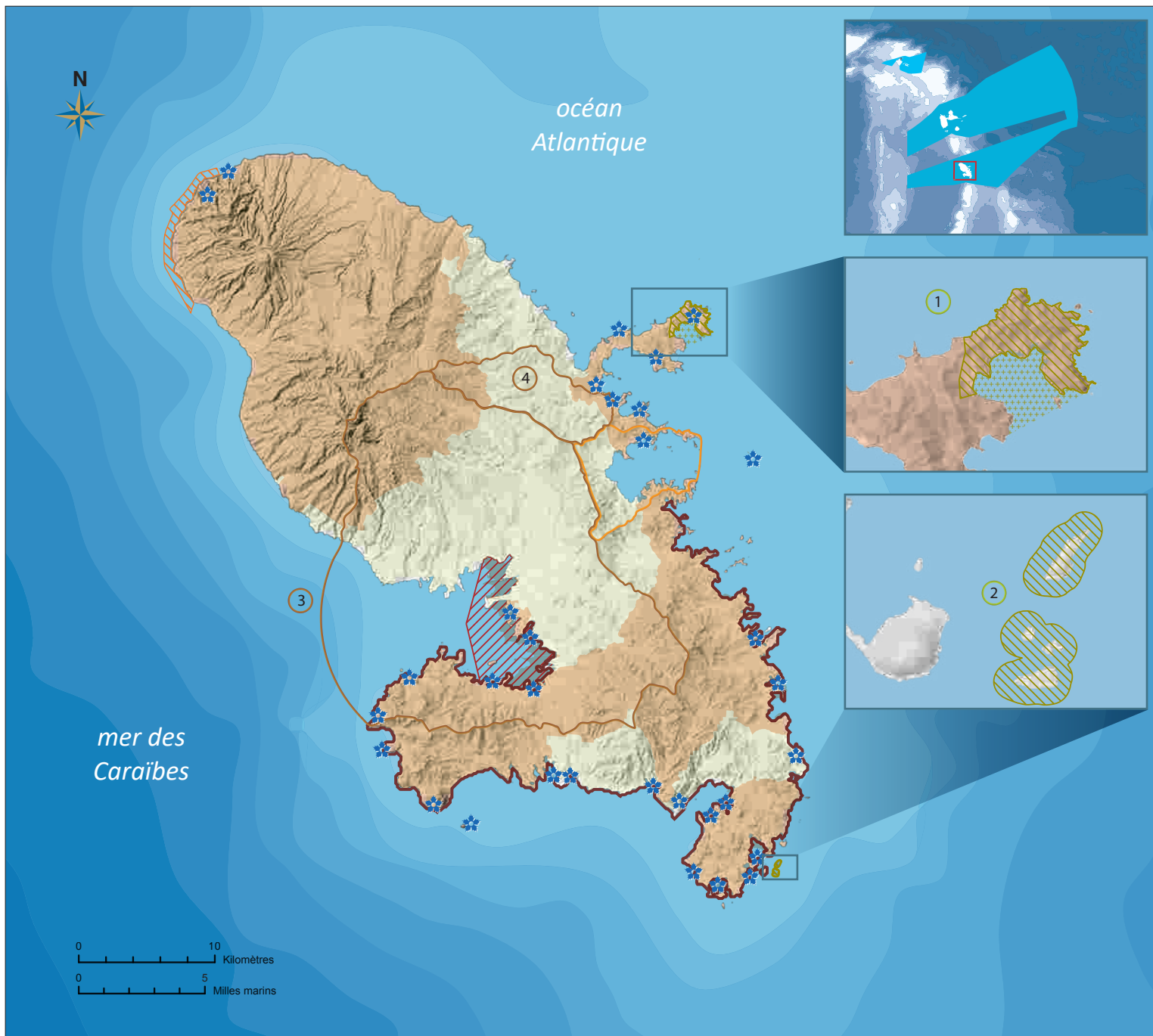
La reconquête de la qualité de l'eau à terre et la gestion concertée de la baie de Fort-de-France, de la rivière du Galion et du littoral de l'Espace Sud sont les objectifs du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage 2016-2021) et des **contrats de milieux** qui concernent ces trois sites.

Le Conservatoire du littoral est propriétaire d'une vingtaine de sites littoraux sur une superficie



totale de 2 000 hectares qu'il préserve de toute urbanisation et gère une parcelle du domaine public maritime le long du Cap Salomon. Situé sur la commune des Anses-d'Arlet, cet espace recouvre une superficie de 162 hectares. La plus grande partie des mangroves de l'île lui est affectée ou lui sera prochainement.

Le sanctuaire Agoa, qui a vu le jour en 2012, couvre toute la zone marine des Antilles françaises (Martinique, Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy) soit 143 256 km². Son champ d'action concerne uniquement la protection et la conservation des mammifères marins et de leurs habitats.

Espaces protégés et contrats de milieu en Martinique



Espaces protégés





-  Parc naturel régional de la Martinique
-  Sanctuaire Agoa

Réerves naturelles existantes

-  1 Réserve naturelle nationale de la presqu'île de la Caravelle
-  2 Réserve naturelle nationale des îlets de Saint-Anne
-  Projet d'extension marine de la réserve de la Caravelle
-  Réserve naturelle régionale marine du Prêcheur - Albert Falco
-  Projet de Réserve naturelle régionale de la baie de Génipa

-  Terrains du Conservatoire du littoral

Contrats de milieu

-  3 Contrat de baie de la baie de Fort-de-France
-  4 Contrat de rivière de la rivière du Galion
-  GIZC (Gestion intégrée de la zone côtière) de la baie du Robert
-  Projet de contrat littoral de l'Espace Sud

Remarque : les arrêtés de biotopes ne sont pas représentés sur cette carte

Sources des données :
 - Observatoire de l'Eau Martinique
 - PNRM
 - DEAL
 - Région Martinique
 - Geomartinique
 - IGN (communes)
 - SHOM (bathymétrie)

Système de coordonnées: WGS 1984 UTM Zone 20N
 Projection: Transverse Mercator
 Datum: WGS 1984

CARTE D'IDENTITÉ DE L'ESPACE MARIN

LA PROTECTION DES ESPACES MARINS

Deux réserves naturelles avec un périmètre en mer : une nationale sur les îlets de Sainte-Anne et une régionale le long de la côte de la commune du Prêcheur ;

16 km² de mer protégés par le Conservatoire du littoral ;

dans les eaux marines des Antilles françaises : le sanctuaire Agoa, dédié à la protection des mammifères marins.

LE PATRIMOINE NATUREL

- > 41 934 km² de zone économique exclusive (10 541 km² en mer des Caraïbes et 31 393 km² en océan Atlantique) ;
- > 5 406 km² de mer territoriale ;
- > 1 128 km² de terres émergées.



De nombreux habitats remarquables

- > 22 km² de mangroves ;
- > 49 km² d'herbiers ;
- > 55 km² de récifs coralliens ;
- > 350 km de plages ;
- > 48 îlets ;
- > des fonds de baies, des embouchures de rivières, des falaises et, plus au large, des habitats qui restent à découvrir.



Une grande variété biologique

- > 47 espèces de coraux ;
- > 200 espèces d'algues, plus de cent espèces d'éponges, de gorgones, de mollusques, de crustacés, d'échinodermes ;
- > plus de 300 espèces de poissons côtiers et de nombreux grands poissons pélagiques ;
- > cinq espèces de tortues marines, 175 sites de ponte répertoriés ;
- > 35 espèces d'oiseaux limicoles migrateurs et des oiseaux pélagiques ;
- > 21 espèces de mammifères marins dont la baleine à bosse, le cachalot et des populations résidentes de dauphins.



LA MER ET LES HOMMES

Pêche professionnelle et de loisirs

- > Plus d'un millier de pêcheurs professionnels pour environ un millier de tonnes pêché annuellement ;
- > environ 200 km² de zones côtières où la pêche est interdite ou restreinte ;
- > 4 cantonnements de pêche mis en place par les pêcheurs ;
- > de nombreux pêcheurs de loisirs : surf-casting, chasse sous-marine, pêche sportive embarquée, pêche à pied.



Pollutions terrigènes potentielles

- > 381 326 habitants, un des territoires les plus densément peuplés de France ;
- > plus de 40 % des habitants non raccordés à une station d'épuration et sans traitement des eaux usées aux normes ;
- > 2 750 000 tonnes de granulats extraites dans les carrières ;
- > 80 industries agro-alimentaires, des industries du secteur de l'énergie et de la chimie.



Transports et loisirs en mer

- > Le grand port maritime : 6^e port français pour les conteneurs ;
- > 699 escales de navires de commerce et 3,1 millions de tonnes de marchandises traitées ;
- > 115 000 passagers inter et intra îles ;
- > 380 000 croisiéristes ;
- > 13 490 navires de plaisance résidents et 15 000 en escale ;
- > 1 550 places à quai et de nombreux mouillages ;
- > 160 000 plongeurs sous-marins emmenés par une cinquantaine de structures sur 106 sites de plongée ;
- > 26 structures commerciales d'excursion en mer ou d'observation des mammifères marins ;
- > de nombreuses activités sportives : aviron, canoë-kayak, surf, paddle, voile légère, kitesurf...





QU'EST-CE QU'UN PARC NATUREL MARIN ?

UN OUTIL DE GESTION POUR LA MER

Les parcs naturels marins français sont nés officiellement le 14 avril 2006 lorsque fut votée la loi créant ce nouvel outil de protection ainsi que l'établissement public dont ils dépendent : l'Agence des aires marines protégées. Depuis le 1^{er} janvier 2017, celle-ci ainsi que ses missions sont intégrées à la nouvelle Agence française pour la biodiversité, qui vient de voir le jour. Le parc naturel marin est un outil original par son mode de gouvernance qui associe aux décisions l'ensemble des acteurs concernés.

Les parcs naturels marins ont été conçus spécifiquement pour des espaces marins dans lesquels coexistent des patrimoines naturel et culturel remarquables, des écosystèmes de qualité et des activités multiples.

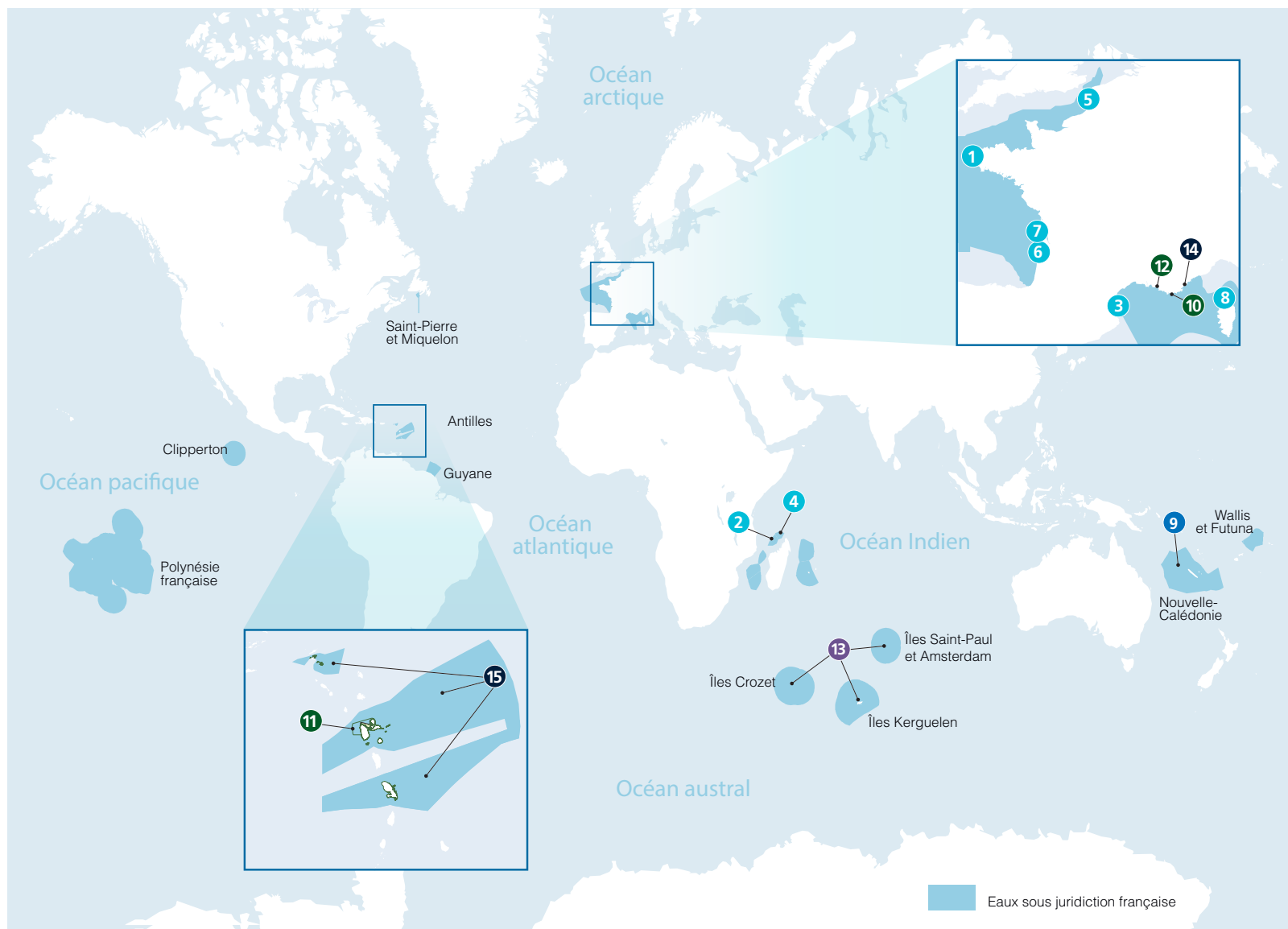
Les parcs marins tiennent compte de l'ensemble des politiques publiques, qu'elles soient locales, nationales ou internationales.

Ils intègrent également les objectifs de gestion des espaces protégés déjà existants, permettant ainsi d'avoir une vision globale et une gestion cohérente du milieu marin au sein de leur périmètre.

En résumé, un parc naturel marin ne se substitue aucunement aux mesures et outils préexistants de protection du milieu marin, mais permet de coordonner les efforts dans le respect de leurs spécificités.

À ce jour, huit parcs naturels marins ont vu le jour dont deux en outre-mer : Mayotte et Glorieuses. Deux autres sont actuellement en cours d'étude, dont le parc naturel marin de la Martinique.

Les grandes aires marines protégées françaises dans le monde



Parcs naturels marins

- 1 Iroise
- 2 Mayotte
- 3 Golfe du Lion
- 4 Glorieuses
- 5 Estuaires picards et mer d'Opale
- 6 Bassin d'Arcachon
- 7 Estuaire de la Gironde et mer des Pertuis
- 8 Cap Corse et de l'Agriate

- 9 Parc naturel de la mer de Corail

Parcs nationaux

- 10 Port-Cros
- 11 Guadeloupe
- 12 Calanques

Réserves naturelles des TAAF

- 13 Îles Kerguelen, Îles Crozet, Îles Saint-Paul et Amsterdam

Sanctuaires mammifères marins

- 14 Pélagos
- 15 Agoa



Le conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise réunit 49 membres représentant l'ensemble des usages de la mer (élus, professionnels, associations, usagers, administrations, experts...).

Trois objectifs clés

Chaque parc naturel marin a ses propres orientations de gestion, traduisant les enjeux locaux, mais tous poursuivent trois objectifs fondamentaux centrés sur le milieu marin :

- la connaissance,
- la protection,
- le développement durable des activités maritimes.

Dans la plupart des cas, les activités dépendent du bon état écologique du milieu marin. Le parc naturel marin contribue en outre à sensibiliser les usagers aux différents enjeux de l'espace marin.

Une gouvernance locale

Sous la direction des autorités déconcentrées (préfets et préfets maritimes), l'État assure à chacun la possibilité d'exercer et de développer ses activités professionnelles ou de loisirs dans le respect de la réglementation.

Un parc naturel marin offre à tous les acteurs du milieu marin, représentés au sein d'un conseil de gestion, la possibilité de contribuer à la gestion concertée de l'espace marin.

Cette gouvernance locale permet d'associer à la gestion de ce milieu tous ceux qui vivent près de la mer et tous ceux qui en jouissent.

Les pouvoirs d'un parc

Un parc naturel marin ne met pas de réglementation spécifique en place mais il peut en proposer aux autorités compétentes. Le conseil de gestion du parc naturel marin peut soutenir financièrement et techniquement des projets. Il peut donner un avis sur les activités qui se déroulent dans le parc. Lorsqu'une activité est susceptible d'avoir un impact important sur le milieu marin, l'avis du parc est dit « conforme », c'est à dire qu'il est obligatoirement suivi.

L'équipe du parc, qui fait partie de l'Agence des aires marines protégées, nouvellement Agence française pour la biodiversité, assure des missions de suivi du milieu, de surveillance et de contrôle. Elle mène des actions de sensibilisation auprès des usagers, des habitants littoraux et des scolaires. Ses agents sont commissionnés et assermentés pour faire appliquer les réglementations en matière de police des pêches, de l'environnement et des biens culturels.

LES AIRES MARINES PROTÉGÉES, UNE GRANDE FAMILLE

Les aires marines protégées (AMP) permettent de gérer des espaces délimités en mer, en prenant en compte le patrimoine naturel, l'importance des fonctions écologiques et les usages. Dans la plupart des cas, les AMP ont un objectif de protection du milieu marin mais permettent le développement raisonné des activités.

Il existe plusieurs catégories d'aires marines protégées : les parcs naturels marins, les parcs nationaux, les réserves naturelles nationales, les sites Natura 2000, les arrêtés de protection de biotope et le domaine public maritime affecté au Conservatoire du littoral.

Depuis juin 2011, de nouvelles catégories sont reconnues, essentiellement des AMP de statut international : les réserves nationales de chasse et de faune sauvage, les sites classés au patrimoine mondial et réserves de biosphère de l'Unesco, les sites Ramsar et les sites désignés au titre des conventions de mers régionales comme le sanctuaire Agoa.

UN PROJET MARTINICAIS NÉ DE LA CONCERTATION

La genèse

L'analyse stratégique régionale finalisée en 2010 par l'Agence des aires marines protégées, a mis en évidence la richesse du patrimoine marin et la multiplicité des usages qui s'y déroulent. Elle concluait à la nécessité de mettre en place une étude sur l'intérêt d'un parc naturel marin autour de l'île de la Martinique.

C'est dans cette dynamique que, le 13 avril 2012, un arrêté conjoint des ministres de l'Écologie et des Outre-mer a été pris, prévoyant la conduite de la procédure d'étude et de création d'un parc naturel marin. Celle-ci a été confiée au préfet de Martinique, en vertu de sa double compétence de préfet de département et délégué du gouvernement pour l'action de l'État en mer dans la zone Antilles. Il a également été prévu que le périmètre d'étude

de ce projet porterait sur l'ensemble des eaux sous juridiction française autour de l'île. Ce qui constitue une surface de 47 340 km² soit 41 934 km² de zones économiques exclusives (10 541 km² en mer des Caraïbes et 31 393 km² en océan Atlantique) et 5 406 km² de mer territoriale.

En mai 2013, l'Agence des aires marines protégées, établissement public dédié à la protection du milieu marin, a mis en place en Martinique, une équipe. Cette « mission d'étude » a été chargée de réunir les éléments de connaissance sur le milieu marin et les usages et de construire, conjointement avec les acteurs locaux de la mer, le projet de parc naturel marin de la Martinique.

L'ANALYSE STRATÉGIQUE RÉGIONALE : UN ÉTAT DES LIEUX ET DES RECOMMANDATIONS

Lancée officiellement en 2009 par le Ministère de l'Écologie, pilotée par la Direction régionale de l'environnement de Martinique (DEAL), l'analyse stratégique régionale (ASR) de Martinique a été réalisée par l'Agence des aires marines protégées.

Fondée sur une analyse de la fonctionnalité des écosystèmes, des patrimoines naturel et culturel remarquables et des usages et des pressions, l'ASR vise à localiser les zones présentant de forts enjeux et à proposer une stratégie de création d'aires marines protégées.

Finalisée en 2010, l'ASR de Martinique a conduit aux recommandations suivantes : poursuivre la mise en place d'outils de type « réserve naturelle » sur le secteur du Prêcheur et sur la mangrove de la Baie de Fort de France, étudier l'extension marine de la réserve naturelle de la Caravelle, et mettre à l'étude un parc naturel marin.

L'ASR a identifié des secteurs à enjeux forts. Le secteur des Anses-d'Arlets en fait partie car il accueille une biodiversité côtière élevée et abrite plusieurs sites de ponte de tortues tout en étant le siège de nombreuses activités de tourisme et de pêche.



Pour garantir la transparence des échanges et permettre à tous de s'informer, la mission met à disposition les documents de la concertation : les comptes rendus des réunions, les présentations des intervenants, la liste des présents, et les verbatims des questions et réponses. Les informations pour y accéder sont présentées dans la bibliographie en fin de document.

La construction du projet de parc

La première réunion du comité de concertation instauré dans le cadre de la mission d'étude s'est tenue le 4 décembre 2013 à la préfecture à Fort-de-France, sous la présidence du préfet de la Martinique en présence du vice-président de l'Agence des aires marines protégées, maire de Goyave et président du conseil d'administration du Parc national de Guadeloupe. Plus de soixante personnes y ont participé. L'analyse stratégique régionale de Martinique y a été présentée afin de replacer le projet de parc naturel marin dans son contexte et de présenter l'état des connaissances en matière de patrimoine naturel et d'usages.

Une liste de participants volontaires a été établie par la mission d'étude. Elle reprend les huit catégories de personnes appelées à figurer au conseil de gestion du futur parc naturel marin selon

l'article L334-4 du Code de l'environnement. Ces personnes constituent le groupe de travail qui a été régulièrement appelé à se réunir, au cours des deux années suivantes.

D'avril à octobre 2014, un premier cycle de réunions a été organisé. Plus de deux cents acteurs locaux se sont exprimés afin de définir le patrimoine naturel et culturel marin de l'île et ses usages et d'identifier les problèmes pouvant y être associés. Il a été suivi d'un deuxième cycle de réunions, de novembre 2014 à novembre 2015, où la création du parc naturel marin était, cette fois-ci, directement abordée. Il s'agissait, en concertation avec tous les acteurs de la mer, de définir son périmètre, la composition de son conseil de gestion et d'établir ses orientations de gestion pour répondre aux problématiques et enjeux identifiés par les acteurs locaux mobilisés.



Les acteurs de la mer ont été nombreux à participer aux réunions de concertation pour construire le projet du Parc naturel marin de Martinique.



Le décret créant un parc naturel marin est pris après enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du présent code. Il fixe les limites du parc ainsi que la composition et les modalités d'organisation du conseil de gestion et arrête les orientations de gestion du parc naturel marin."

Code de l'environnement, article L334-3

Une enquête publique : et après ?

Le projet présenté dans ce document, dans le cadre de l'enquête publique, est donc le fruit d'un long processus participatif. Les débats ont permis au plus grand nombre de s'exprimer et c'est aujourd'hui un équilibre entre toutes les propositions faites par les acteurs de la mer qui y figurent.

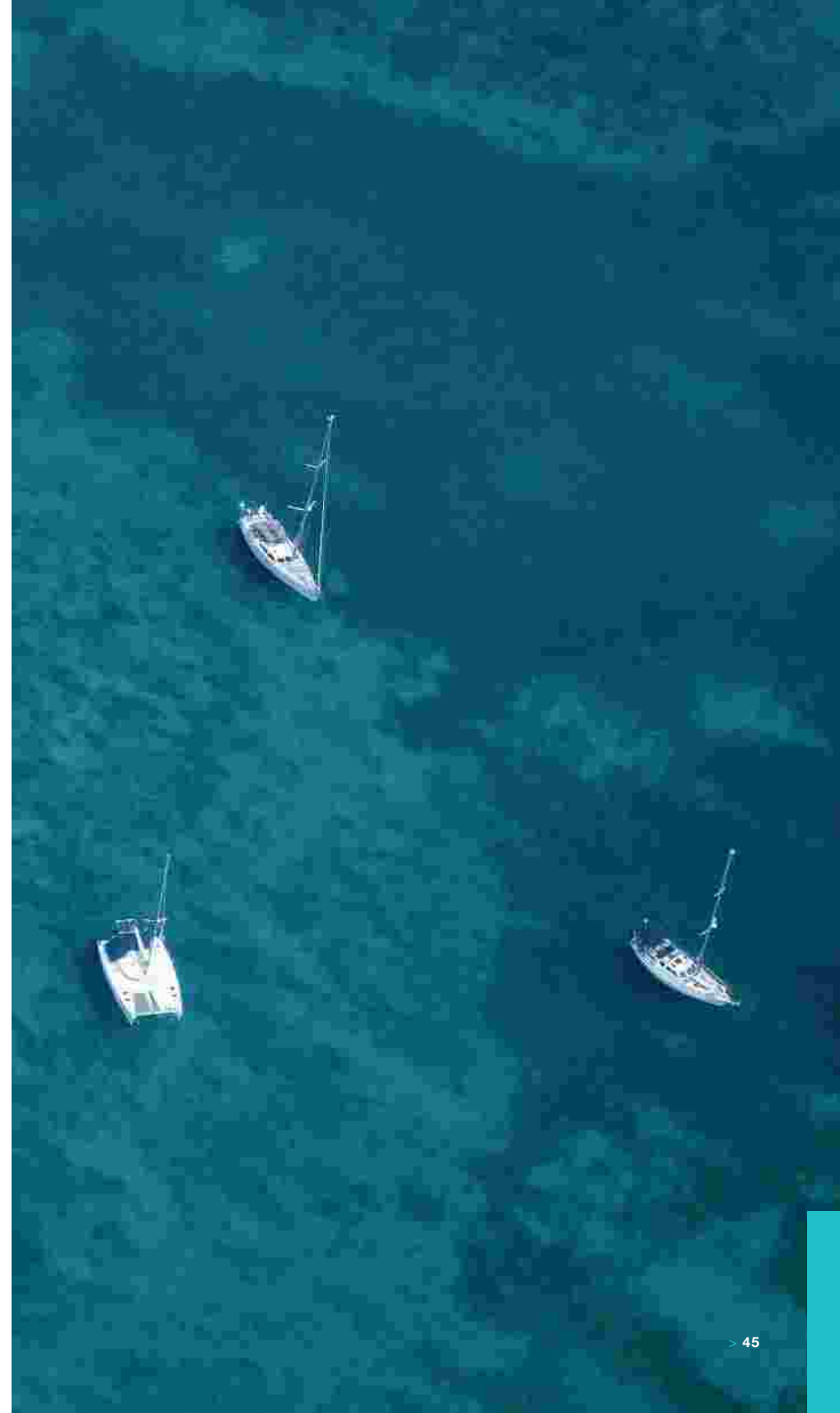
Le groupe de travail a fait preuve d'implication et ses propositions sont, pour certaines, nouvelles pour un parc naturel marin. C'est le cas, par exemple, de l'orientation concernant la prise en compte des services rendus par les écosystèmes marins, ou celle dans laquelle le parc contribue à la surveillance en mer. En ce qui concerne la composition de ce conseil de gestion, les acteurs du groupe de travail ont souhaité impliquer les responsables des Contrats de milieux.

Conformément au Code de l'environnement, le préfet de Martinique expose, aux Martiniquais, au travers de ce présent document, ces travaux de mise en évidence des patrimoines naturel et culturel, de description des usages de la mer et des enjeux, à

l'ensemble des enjeux et les propositions du groupe de travail quant au périmètre, aux orientations de gestion et à la composition du conseil de gestion.

L'enquête publique organisée dans les 27 communes littorales permet aux habitants de l'île d'émettre leurs remarques ou critiques afin de contribuer à leur tour à la construction du parc naturel marin le mieux adapté pour la Martinique.

Après avis du préfet sur les résultats de cette enquête publique, et la consultation des organismes intéressés locaux ou nationaux (collectivités locales, services et établissements publics de l'État, Chambre de commerce et d'industrie, Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins, organismes de gestion d'espaces naturels, Conseil national de la protection de la nature, Conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées), il appartiendra aux ministres en charge de l'écologie et des Outre-mer de proposer le décret interministériel de création du parc naturel marin.





LE PÉRIMÈTRE DU PARC NATUREL MARIN

LES CONDITIONS D'UN PÉRIMÈTRE APPROPRIÉ

Selon l'article L334-3 du code de l'environnement : « *Des parcs naturels marins peuvent être créés dans les eaux placées sous la souveraineté ou sous la juridiction de l'État, ainsi que sur les espaces appartenant au domaine public maritime ou au plateau continental.* ». La définition du périmètre d'un parc naturel marin doit répondre aux objectifs de protection du patrimoine naturel et de développement durable des activités, tout en étant cohérent d'un point de vue écosystémique, socio-économique et politique.

Les principaux habitats côtiers de la Martinique (les mangroves, les fonds sableux, les herbiers et les communautés coralliennes) se succèdent, s'imbriquent et se complètent sur tout le pourtour de l'île. Le périmètre proposé doit intégrer leur dynamique et leurs éventuelles interrelations afin que les mesures de protection et de gestion mises en place soient efficaces.

Cette vision globale ne doit pas s'arrêter aux écosystèmes côtiers qui communiquent également avec des espaces plus au large, moins connus, mais tout aussi importants pour le déroulement du cycle de vie de certaines espèces (oiseaux, tortues, mammifères marins...).

Très nombreux en Martinique, les usages en mer sont présents sur l'ensemble des côtes et se développent de plus en plus vers le large. Les espaces de grande profondeur ou éloignés des côtes connaissent des activités de pêche et de transport et sont au cœur de projets d'envergure tels que le développement de l'énergie thermique des mers. Les potentielles ressources de leurs sous-sols (nodules polymétalliques, hydrocarbures...) pourraient également faire l'objet de recherche et d'exploitation. La concertation avec les acteurs locaux a conduit à proposer un périmètre qui s'étend sur toutes les eaux sous juridiction française autour de l'île de la Martinique.

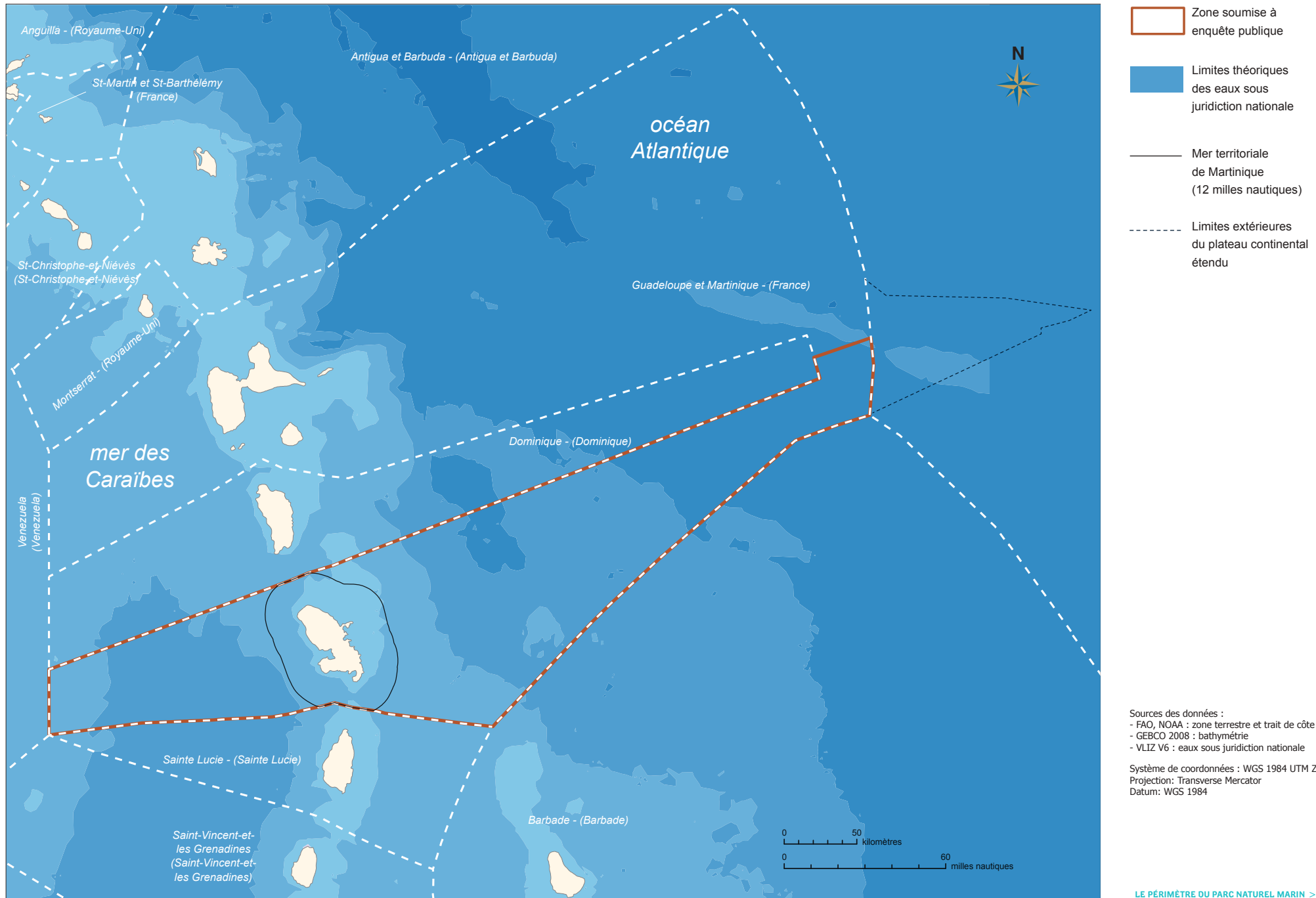
LE PÉRIMÈTRE

Il est proposé que le parc naturel marin ait les limites suivantes :

- côté mer, la limite extérieure de la zone économique exclusive,
- côté terre, la limite des plus hautes eaux à l'exclusion des lais et relais, des espaces artificialisés (digues, routes, quais, terre-pleins, ouvrages portuaires...) et des zones classées en parc naturel régional à la date du décret de création du parc naturel marin de Martinique,
- dans les estuaires, à la limite transversale de la mer et sur les lacs parties du domaine public maritime (DPM).

Cet espace d'une superficie d'environ 47 340 km² permet de considérer l'ensemble du pourtour de l'île de la côte jusqu'au large. Le parc pourra, entre autres, émettre des avis et agir sur des projets d'aménagements côtiers et d'exploration au large, la protection des coraux, la lutte contre les pollutions terrestres et maritimes, la pêche... Il permettra de prendre en compte un vaste espace dont les richesses restent encore inconnues, de le protéger et d'assurer le développement durable des activités économiques qui s'y déroulent.

Le périmètre



LES ORIENTATIONS DE GESTION DU PARC



“ Des parcs naturels marins peuvent être créés [...] pour contribuer à la connaissance du patrimoine marin ainsi qu'à la protection et au développement durable du milieu marin.”

Code de l'environnement,
article L334-3

Les orientations de gestion proposées déclinent les objectifs définis pour un parc naturel marin dans le code de l'environnement.

Déterminant la « personnalité » du futur parc et ses grandes finalités, les orientations doivent couvrir les patrimoines naturel et culturel, les activités professionnelles et de loisirs, et la qualité de l'eau de l'espace marin qui entoure la Martinique.

Des pistes d'actions viennent éclairer et illustrer chaque proposition d'orientation.

Les orientations de gestion et les pistes d'actions résultent de la concertation menée localement, avec les acteurs de la Martinique.

Une fois le parc créé, les orientations de gestion seront déclinées dans un plan de gestion, feuille de route du parc naturel marin pour quinze ans. Celui-ci servira de guide à l'élaboration des actions annuelles ou pluriannuelles mises en place par le parc.

L'ordre de présentation de ces sept orientations ne témoigne pas d'une quelconque hiérarchie. Elles doivent toutes être considérées d'un poids égal.

Les mots clés de la concertation s'impriment sur la Martinique....

... et façonnent les orientations du Parc





LES SEPT ORIENTATIONS DU FUTUR PARC :

- > Contribuer à une plus grande connaissance du patrimoine naturel, dont les embouchures de rivières, les mangroves, les herbiers et les récifs, de sa biodiversité et de ses fonctionnalités, et du patrimoine culturel maritimes.
- > Sensibiliser le plus grand nombre et dès le plus jeune âge à la spécificité et à la préservation de l'espace maritime insulaire martiniquais et partager ces initiatives dans la Caraïbe.
- > Proposer la protection, la restauration ou la valorisation des espèces et des espaces marins, comme les coraux et les fonds de baies, et en coordonner la gestion.
- > En tenant compte du fort lien terre-mer, soutenir une gestion innovante et participative dans les projets de développement visant à concilier les différents usages et intégrant les services rendus par les écosystèmes marins.
- > Contribuer à la planification des usages, à la prévention des conflits, à l'efficacité de la police de l'environnement marin.
- > Engager le tourisme, le sport, les loisirs nautiques et les ports et mouillages dans des pratiques responsables par la formation des acteurs et la mise en place d'équipements adaptés.
- > Agir en soutien au développement durable de la pêche professionnelle et de l'aquaculture.



CONNAISSANCE



Contribuer à une plus grande connaissance du patrimoine naturel, dont les embouchures de rivières, les mangroves, les herbiers et les récifs, de sa biodiversité et de ses fonctionnalités, et du patrimoine culturel maritimes.

CONTEXTE ET ENJEUX

- > Les connaissances sur le milieu marin martiniquais sont indispensables à sa bonne gestion. Pourtant elles sont lacunaires, notamment sur les îlets, plages et falaises, qui sont les habitats privilégiés des tortues et des oiseaux marins, mais aussi au large, où les espèces pélagiques sont mal connues.
- > Les espèces endémiques et les espèces invasives doivent faire l'objet d'une attention particulière.
- > Le maintien de la biodiversité marine nécessite de bien appréhender des notions telles que la fonctionnalité des écosystèmes ou encore la continuité écologique, pour mieux les préserver.
- > Des compétences scientifiques locales sont présentes en Martinique. L'acquisition de nouvelles données sur les patrimoines naturels et culturels marins est l'occasion de mutualiser des savoirs et de participer au développement de formations locales.
- > Les données existantes doivent être partagées et complétées selon les besoins, afin de pouvoir valoriser et diffuser cette richesse patrimoniale auprès du plus grand nombre.
- > Les décideurs doivent mieux prendre conscience des services rendus par les écosystèmes marins. Pour le développement durable du milieu marin, une bonne connaissance des patrimoines naturel et culturel est indispensable.

PISTES D'ACTION

- > Améliorer la connaissance globale sur les écosystèmes littoraux et marins tout en portant une attention particulière à ceux encore peu étudiés comme les embouchures de rivières ou les fonds de baie, en mutualisant et en valorisant les compétences locales.
- > Soutenir la réalisation d'études sur des groupes d'espèces rares, menacées et méconnues comme les éponges, les mollusques ou encore les oiseaux marins, afin de mettre en place une protection de la biodiversité autant ordinaire que patrimoniale.
- > Participer à la connaissance des milieux modifiés par les espèces invasives ou envahissantes (poisson-lion, *Halophila stipulacea*, sargasses...).
- > Étudier les fonctionnalités et les potentialités des écosystèmes marins, notamment les mangroves, les herbiers et les récifs, pour une gestion adaptée à chaque zone du parc naturel marin.
- > Améliorer la connaissance sur le patrimoine culturel matériel et immatériel pour valoriser l'histoire maritime et les savoir-faire traditionnels martiniquais.
- > En s'appuyant sur les structures existantes, contribuer à la diffusion des études auprès des décideurs, pour éviter leur duplication et favoriser une meilleure prise en compte des patrimoines naturels et culturels marins dans les projets de développement.



SENSIBILISATION



Sensibiliser le plus grand nombre et dès le plus jeune âge à la spécificité et à la préservation de l'espace maritime insulaire martiniquais et partager ces initiatives dans la Caraïbe.

CONTEXTE ET ENJEUX

- > Peu de Martiniquais sont sensibilisés à la biodiversité et à la richesse de leurs patrimoines naturel et culturel marins.
- > Les acteurs souhaitent que des efforts soient développés concernant les outils et les moyens d'information et de sensibilisation pour une appropriation de l'espace marin, permettant à chacun de participer à sa préservation.
- > La transmission des connaissances acquises sur les habitats et les espèces aux enfants et aux jeunes est une étape indispensable pour pérenniser la protection du milieu marin et assurer le développement durable des activités maritimes.
- > Les formations initiales et continues sur les patrimoines naturel et culturel marins sont encore peu développées en Martinique.
- > La vision des acteurs va au-delà de l'île, avec une volonté de faire de la Martinique une référence pour les autres îles de la Caraïbe en termes de connaissance et de sensibilisation.

PISTES D'ACTION

- > Inviter le Conseil départemental de la jeunesse aux travaux du conseil de gestion du parc naturel marin.
- > Inciter à la création d'aires marines éducatives et participer à la production d'outils pédagogiques de découverte du milieu marin intégrés aux programmes scolaires.
- > Créer une bourse pour les initiatives innovantes en termes de transmission de la connaissance et de sensibilisation à la protection du milieu marin.
- > Contribuer au développement des forums d'observation, de partage et de valorisation des connaissances du patrimoine au bénéfice du plus grand nombre.
- > Appuyer la création d'un pôle de compétences locales dans le domaine de la gestion, de la préservation et du développement durable du milieu marin en participant au développement de cursus à l'Université des Antilles et dans les établissements de formations professionnelles.
- > Participer aux projets de coopération internationale dans la Caraïbe, pour partager la connaissance et ainsi mieux protéger la biodiversité marine.



PRÉSERVATION

Proposer la protection, la restauration ou la valorisation des espèces et des espaces marins, comme les coraux et les fonds de baies, et en coordonner la gestion.

CONTEXTE ET ENJEUX

- > Une importante biodiversité marine à protéger évolue au large de la Martinique : grand cachalot, tortue luth, puffin majeur, raie léopard, requin baleine, marlin bleu, thon noir, thazard blanc, bonite à ventre rayé, exocet...
- > Les 47 espèces de coraux recensées sont endémiques du bassin caribéen, ce qui les rend très vulnérables.
- > Les mangroves, les herbiers et les récifs coralliens jouent un rôle important dans le cycle de vie d'un grand nombre d'espèces marines (reproduction, croissance des juvéniles, alimentation et refuge). Leurs fonctionnalités doivent être protégées.
- > Des habitats littoraux en bon état offrent une protection contre l'érosion des côtes et les houles cycloniques et contribuent à la limitation des effets de l'élévation du niveau des eaux marines.
- > La conservation réalisée à l'échelle locale doit être intégrée dans des programmes internationaux à l'échelle des Antilles, voire de la Caraïbe, pour développer une gestion intégrée, partagée et globale du bassin caribéen.
- > Certaines activités en mer et à terre ont un fort impact sur les milieux littoraux et plus particulièrement dans les fonds de baies.
- > Des projets de développement économique existent en Martinique, il est indispensable d'en évaluer les risques technologiques et d'en limiter les effets notables sur le milieu marin.

PISTES D'ACTION

- > Susciter une dynamique de concertation visant au développement de la protection du milieu marin de la Martinique dans son contexte caribéen.
- > Identifier et restaurer les espaces présentant des fonctionnalités importantes, notamment les fonds de baies, et mettre en place une gestion adaptée.
- > Appuyer la mise en place de programmes de conservation des espèces patrimoniales ou menacées.
- > Accompagner les projets d'aménagement dans une démarche de développement durable afin de limiter les risques naturels, les pollutions et les dégradations.
- > Évaluer les impacts des changements globaux sur le milieu marin et les porter à connaissance des décideurs pour une meilleure protection des milieux et des espèces.
- > Soutenir les initiatives citoyennes de protection et de lutte contre les pollutions du milieu marin.





CONCILIATION

En tenant compte du fort lien terre-mer, soutenir une gestion innovante et participative dans les projets de développement visant à concilier les différents usages et intégrant les services rendus par les écosystèmes marins.

CONTEXTE ET ENJEUX

- > La forte densité de population sur le littoral a entraîné son artificialisation partielle. Les infrastructures d'assainissement des eaux usées insuffisantes et l'imperméabilisation des sols amplifient le ruissellement des eaux et, avec elles, le déplacement des macrodéchets et des polluants de la terre vers la mer.
- > L'extraction de matériaux et l'agriculture intensive participent aux rejets de particules fines en mer. Le relief accentué et les précipitations abondantes accélèrent leur arrivée en mer.
- > Tous ces rejets d'origine terrestre ont une influence importante sur l'état écologique des masses d'eau côtières. De fait, les habitats et les espèces marines sont fortement impactés par la qualité moyenne à mauvaise de ces masses d'eau.
- > Le caractère insulaire de la Martinique explique une forte connectivité entre milieux aquatiques, terrestres et côtiers. Plusieurs outils et structures contribuent à la bonne gestion de cette interface : schéma d'aménagement et de gestion des eaux, contrats de milieux, comité de bassin, Office de l'eau...
- > Les services rendus par les écosystèmes littoraux et marins, notamment les mangroves, les herbiers et les récifs coralliens sont indispensables au développement durable de la Martinique.
- > Les activités professionnelles et de loisirs sur le littoral et en mer se développent, entraînant parfois des conflits d'usages.

PISTES D'ACTION

- > Faire connaître l'intérêt de protéger les mangroves, plages, îlets, fonds de baies, embouchures de rivières, composantes essentielles du lien terre-mer.
- > Faire prendre en compte la valeur des services rendus par les écosystèmes littoraux et marins dans les projets d'aménagement.
- > Participer aux travaux du Comité de l'eau et de la biodiversité et des autres instances de partage et de réflexion sur la gestion de l'eau et de la biodiversité.
- > Contribuer au rétablissement du bon état des masses d'eau côtières en engageant les professionnels de la mer à des pratiques respectueuses de la qualité des eaux.
- > Engager le conseil de gestion du parc naturel marin dans une démarche de gouvernance participative des activités professionnelles et de loisirs, intégrant zones de développement économique et espaces naturels.



SURVEILLANCE

Contribuer à la planification des usages, à la prévention des conflits, à l'efficacité de la police de l'environnement marin.

CONTEXTE ET ENJEUX

- > Il existe en Martinique un système de contrôle et de surveillance en mer. Des infractions à la réglementation maritime sont régulièrement relevées.
- > La pêche professionnelle est soumise à des réglementations internationales, communautaires, nationales et locales.
- > Les plaisanciers, les sportifs, les pêcheurs amateurs ne sont pas encore suffisamment informés sur leurs différentes obligations notamment sur le respect des réglementations de mouillage et de pêche de loisir.
- > Des pratiques culturelles, comme aux fêtes de Pâques ou de Pentecôte, amènent à une forte fréquentation du littoral pendant plusieurs jours, entraînant des dégradations d'habitats sensibles. Ces événements, et plus généralement les pratiques de loisirs, nécessitent un travail d'information et de contrôle afin de limiter les impacts sur les milieux.
- > Des faits de braconnage sont régulièrement constatés, ainsi que le non-respect des zones interdites à la pêche et des périodes de capture.
- > Des cantonnements de pêche ont été mis en place à la demande du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins afin d'assurer un renouvellement de la ressource. Certains pêcheurs professionnels ou de loisir ne sont pas correctement informés de l'existence de ces zones interdites à la pêche.

PISTES D'ACTION

- > S'associer aux différentes instances qui assurent la police de l'environnement marin au large de la Martinique.
- > Soutenir et participer à la concertation pour l'évolution de la réglementation locale pour une pêche professionnelle et de loisir durable.
- > Proposer des mesures de réglementation adaptées à la protection des habitats et des espèces fragiles.
- > Contribuer à l'identification des occupations illégales du domaine public maritime.
- > Informer des différentes réglementations et proposer des formations sur le respect de la protection des espèces et des habitats.
- > Développer des chartes pour la pratique des activités au sein du parc naturel marin.
- > Proposer aux autorités chargées de la police des orientations de contrôle de l'environnement.



ACTIVITÉS RESPONSABLES

Engager le tourisme, le sport, les loisirs nautiques et les ports et mouillages dans des pratiques responsables par la formation des acteurs et la mise en place d'équipements adaptés.

CONTEXTE ET ENJEUX

- > Le tourisme représente une activité économique majeure pour la Martinique. Les touristes de croisière et de séjour font du littoral et de la mer leurs principales motivations de voyage.
- > Les activités de loisirs sur le littoral et en mer sont nombreuses et de nouvelles activités se développent régulièrement.
- > Les activités de loisirs sont encore peu encadrées et se pratiquent simultanément sur les mêmes secteurs. Les effets négatifs se cumulent et exercent de fortes pressions sur les écosystèmes.
- > Il existe encore trop peu de zones de mouillages organisées et de plan de balisage autour de l'île. La récupération des eaux grises et des eaux noires des bateaux ainsi que les zones de carénage ne sont pas encore systématiques.
- > La plongée sous-marine est une véritable économie en Martinique. Des aménagements restent à faire, de nombreux sites de plongées ne sont pas équipés de mouillages écologiques.
- > L'activité d'observation des mammifères marins s'est rapidement développée et la Martinique s'est dotée d'une charte d'approche et d'observation responsable afin de limiter les pressions des observateurs sur les animaux.
- > Des opérateurs touristiques se lancent dans l'écotourisme et font de la sensibilisation à l'environnement.

PISTES D'ACTION

- > Veiller à la mise en cohérence des objectifs du Parc naturel marin, des plans locaux de développement et des schémas de gestion des activités marines.
- > Sensibiliser à des pratiques portuaires et maritimes respectueuses de l'environnement.
- > Soutenir les projets de développement durable des filières de récupération des eaux grises et des eaux noires et des zones de carénage.
- > Accompagner les collectivités territoriales sur les projets de mise en place de mouillages écologiques et de plan de balisage à l'échelle de la Martinique afin de diminuer l'impact des activités sur les écosystèmes.
- > Encourager et accompagner le développement de projets écotouristiques portés par les acteurs, les mettre en réseau et diffuser leurs pratiques.
- > Inciter aux bonnes pratiques du développement durable en mer par la signature de chartes par les professionnels et les structures sportives.
- > Accompagner les organismes de formations qui sensibilisent les usagers aux bonnes pratiques et aux enjeux de préservation du milieu marin.
- > Accompagner la filière de démantèlement des navires abandonnés et des épaves.



EXPLOITATION DURABLE



Agir en soutien au développement durable de la pêche professionnelle et de l'aquaculture.

CONTEXTE ET ENJEUX

- > La production de la pêche a fortement diminué sur le plateau insulaire en raison de l'épuisement des ressources. La pêche aux poissons pélagiques (daurade coryphène, marlin, thon jaune...) s'est fortement développée.
- > La mise en place de dispositifs de concentration de poissons (DCP) au large a permis de diminuer l'effort de pêche sur le plateau.
- > Depuis le 30 novembre 2012, 200 km² de zones côtières sont interdits à la pêche pour des raisons de santé publique du fait de la contamination des ressources halieutiques par le chlordécone.
- > La pêche maritime subit la forte diminution de la ressource halieutique, l'augmentation des prix du carburant et du matériel, les pollutions et la concurrence de la pêche informelle.
- > La population des marins-pêcheurs est vieillissante et ils sont nombreux à l'âge de la retraite à continuer leur activité. Peu de jeunes s'installent.
- > La production aquacole actuelle, essentiellement du loup caraïbe, une espèce non indigène, est en dessous des potentialités de la Martinique.

PISTES D'ACTION

- > Contribuer à la connaissance de la ressource halieutique afin d'en proposer une gestion adaptée avec, par exemple, la création de réserves halieutiques.
- > Réfléchir avec les pêcheurs professionnels et de loisirs à des pratiques plus sélectives qui impactent moins la ressource et les habitats.
- > Faire prendre en compte dans les projets économiques intéressant la mer et le littoral le développement d'une pêche durable.
- > Accompagner le développement des filières de valorisation des produits de la pêche locale (transformation, labellisation...) et la diversification des marins pêcheurs vers de nouvelles activités comme le pécaturisme.
- > Proposer une gestion des zones interdites de pêche du fait de la pollution par le chlordécone au bénéfice des pêcheurs professionnels.
- > Accompagner le développement d'une production aquacole d'espèces locales.





LE CONSEIL DE GESTION DU PARC



FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE GESTION

Le conseil de gestion est l'organe de gouvernance du parc naturel marin. Ses rôles sont définis dans le code de l'environnement (articles L334-4 et R334-33). Les acteurs locaux du milieu marin y sont représentés : professionnels de la mer, collectivités locales, usagers de loisirs, associations de protection de l'environnement, experts et membres des services de l'État.

Il se réunit au minimum une fois par an et autant de fois que nécessaire pour mettre en œuvre un plan de gestion qui répond aux orientations de gestion du parc définies durant la phase d'étude et arrêtées dans son décret de création. À cette fin, il établit son règlement intérieur, élit son président et le cas échéant, ses vice-présidents. Il élabore également un plan de gestion qui doit déterminer pour quinze ans les finalités en matière de connaissance, de préservation et de développement durable.

En parallèle, le conseil de gestion définit le programme d'actions annuel du parc, décide des aides techniques ou financières que le parc naturel marin peut apporter et rédige son rapport d'activité. Il est amené à se prononcer sur certaines activités soumises à autorisation administrative. Selon la nature de ces dernières et leur impact sur le milieu marin au sein du parc, cet avis sera « simple » ou « conforme » (obligatoirement suivi par les services instructeurs). Le plan de gestion identifiera le type d'activités soumises à l'avis conforme. Il pourra également proposer aux autorités compétentes toute mesure nécessaire à la protection et à la gestion durable du parc.

Le conseil de gestion est appuyé dans ses missions par une équipe d'agents. Il dispose de moyens techniques et financiers mis à sa disposition par l'Agence des aires marines protégées (en 2017, l'Agence française pour la biodiversité).



COMPOSITION DU CONSEIL DE GESTION

Sur la base de 49 membres, le conseil de gestion du parc naturel marin de Martinique serait composé de la manière suivante :

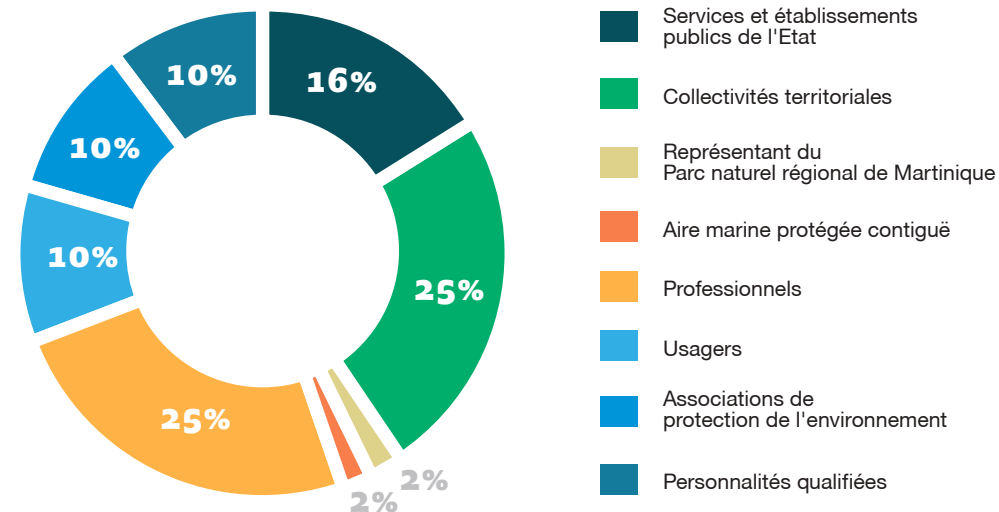
8 représentants des services et des établissements publics de l'État

12 élus des collectivités territoriales : la Collectivité territoriale de Martinique, les trois communautés d'agglomération et des communes littorales de Martinique dont au moins une concernée par un contrat de milieu

1 représentant du Parc naturel régional de Martinique

12 représentants des professionnels des secteurs suivants : pêche et aquaculture, tourisme, transport maritime, ports de plaisance et industries nautiques ainsi que la Chambre de commerce et d'industrie de la Martinique

1 représentant d'une aire marine protégée contiguë



Représentation en pourcentage de chacune des catégories au sein du conseil de gestion

5 représentants des usagers : des associations de sports nautiques et d'activités subaquatiques, de la navigation de plaisance et de la pêche de plaisance

5 représentants des associations de protection de l'environnement

5 personnalités qualifiées

Le conseil de gestion proposé compte **49** membres.



BIBLIOGRAPHIE

Cette bibliographie n'est pas exhaustive.
Sa présentation a été volontairement simplifiée.

Patrimoine naturel

- Arqué A., *Évaluation de l'invasion du poisson-lion (Pterois volitans et Pterois miles) et stratégie de lutte sur la côte caraïbe de la Martinique*. 2012.
- Audru J.C., Le Roy M., Rançon J.P., *Curiosités géologiques de la Martinique*. 2015.
- Augier D., *Les écosystèmes marins de la Caraïbe : identification diffusion et modes de gestion*. 2010.
- Bacon C.D., Silvestro D., Jaramillo C., Smith B.T., Chakrabarty P., Antonelli A., *Biological evidence supports an early and complex emergence of the Isthmus of Panama*. 2015.
- Bénito-Espinal E., Hautcastel P., *Les oiseaux des Antilles et leur nid - Petites et grandes Antilles*. 2003.
- Bretagnolle V., Prêcheur C., *Analyse des populations d'oiseaux marins de la réserve naturelle nationale des îlets de Sainte-Anne - Dynamique des effectifs, stratégie de gestion conservatoire et suivi scientifique*. 2012.
- Brugneaux S., *Contribution aux inventaires floristiques et faunistiques de la Martinique - Le récif méridional de la Martinique*. 2005.
- Cayol C., Maillard J.F., Legouez C., Les Cao R., *Tortue marines en Martinique : du suivi de population à la gestion de l'information*. 2009.
- Conservatoire du Littoral, *La plage un milieu vivant*.
- David B., Ozouf C., *Mondes Marins - voyage insolite au cœur des océans*. 2014.
- Del Hoyo J., Elliott A., Sargatal J., *Handbook of the birds of the world - Volume 3*. 1996.
- Delcroix E., Cayol C., Dubief L., Maillard J.F., *Découverte d'un nid de tortue verte, Chelonia mydas, en Martinique*. 2007.
- Didierlaurent S., Sutour J.M., *Epinephelus striatus*. 2016.
- Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Martinique, *Fiche zone 0034 - La baie du Robert*. 2011.
- Direction régionale de l'environnement de la Martinique, *Profil environnemental de la Martinique*. 2008.

- Dubrief L., Gallais R., *Conservation des plages de ponte de tortues marines en Martinique*. 2011.
- FOA, *Biology and fishery management of the white sea urchin, Tripneustes ventricosus, in the eastern Caribbean*. 2010.
- FOA, *The world's mangroves 1980 - 2005*. 2007. 89 p.
- Germa A., *Évolution volcano-tectonique de l'île de la Martinique (arc insulaire des Petites Antilles) : nouvelles contraintes géochronologiques et géomorphologiques*. 2008.
- Gouvernement du Canada, *Le monde sous-marin, espèces aquatiques en péril, la tortue luth*.
- Hadoram S., *Mammifères marins du monde*. 2006.
- Hayman P., Marchant J., Prater T., *Shore Birds : Identification guide to waders of the world*. 1986.
- Hilly C., Duchêne J., Bouchon C., Bouchon-Navaro Y., Gigou A., Payri C., Védie F., *Les herbiers de phanérogames marines de l'outre-mer Français*. 2011.
- Hostetler M.E., Mazzoti F.J., Taylor A.M., *Blue land crabs (Cardisoma guanhumi)*. 1999.
- Humann P., Deloach N., *Poissons coralliens - identification - Floride, Caraïbes, Bahamas*. 2003.
- Humann P., *Invertébrés coralliens - Identification*. 1999.
- Impact mer, *Porifera Madinina - Inventaire des spongiaires de Martinique*. 2008.
- Impact mer, *Avant-projet de création d'une réserve naturelle régionale en Baie de Génipa*. 2009.
- Impact-mer, *Potential écologique des mangroves de Martinique - Caractérisation morphologique et biologique de la frange littorale*. 2009.
- Impact-mer, Asconit-Consultant, *Assistance à la définition et à la mise en place du réseau de suivi du contrat de la Baie de Fort-de-France : Phase 1 & phase 2*. 2010.
- Impact-mer, *Évolution spatiale des mangroves de Martinique depuis 1951*. 2011.
- Impact-mer, *Projet d'extension de la Réserve Naturelle de la Caravelle. Rapport diagnostic - Milieu marin*. 2012.
- Impact-mer, Ginger Environnement, *Spongiaires des mangroves de Martinique : Atlas taxonomique*. 2012.
- Impact-mer, OMMM, BIOS, CEMARE, *Dossier de création de la réserve marine du Prêcheur - Diagnostic écologique, socio-économique, usages et pression*. 2012.
- Impact-mer, *Plan de gestion de la Réserve naturelle des îlets de Sainte-Anne 2014 -2018*. 2013.
- IUCN, *The management of natural coastal carbon sinks*. 2009.
- Koltes K.H., *Aspects of the reproductive biology and social structure of the stoplight parrotfish Sparisoma viridae, at Grand Turk, Turks and Caicos Islands*. 1992.
- Kullander S.O., Ferraris C.J., *Checklist of the freshwater fishes of South and Central America*. 2003.
- Laurent L.J., *Tortues marines de la Caraïbe*. 2013.
- Lim P., Meunier F.J., Keith P. Noël P.Y., *Atlas des poissons et des crustacés d'eau douce de la Martinique*. 2002.
- Littoralis, *État des lieux - Diagnostic préalable à l'étude d'un contrat de baie de Fort-de-France*. 2002.
- Machemer E.G.P., Walter J.F., Seraty J.E., Kerstetter D.W., *Importance of mangroves shorelines for rainbow parrotfish Scarus guacamaia : habitat suitability modeling in subtropical bay*. 2012.
- Maréchal J.P. Trégarot E., *Connaissances sur les populations de pois-*

son-lion aux Antilles françaises et stratégie de lutte. Rapport de synthèse – projet POLIPA- Stratégie Nationale pour la Biodiversité. 2015.

Maréchal J.P., Trégarot E., *Le mérou de Nassau en Martinique* (Epinephelus striatus) – Essai de caractérisation du peuplement dans la baie de Fort-de-France. 2014.

Mazeas F., Laborel J., Prouzet A., *Acropora palmata*. 2014.

Ministère de l'agriculture et de la forêt, *Arrêté fixant des mesures de protection des oiseaux représentés dans le département de la Martinique*. 1989.

Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, *Arrêté fixant la liste des espèces de poissons et de crustacés représentés dans les cours d'eau et les plans d'eau de la Martinique*. 2001.

Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durable, *La préservation des écosystèmes coralliens : principaux aspects scientifiques, institutionnels et socio-économiques*. 2008.

Ministère de l'environnement, *Décret n° 95-915 portant création de la réserve naturelle des îlets de Sainte – Anne*. 1995.

Montes C., Cardona A., Jaramillo C., Pardo A., Silva J.C., Valencia V., Ayala C., Pérez-Angel L.C., Rodríguez L.A., Rodríguez-Parra L.A., Ramirez V., Niño H., *Middle miocene closure of the Central American seaway*. 2015.

Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, *Rapport d'exécution – Coordination du réseau tortues marines de la Martinique*. 2013.

Parc naturel régional de la Martinique, *L'avifaune du Rocher du Diamant en Martinique*. 2004.

Peltier H., Ridoux V., Van Canneyt O., Spitz J., *Les cétacés et leurs méthodes de suivi dans le sanctuaire Agoa*. 2015.

Prêcheur C., *Écologie et conservation du puffin d'Audubon* (Puffinus lherminieri lherminieri) de la réserve naturelle des îlets de Sainte-Anne. 2015.

Prêcheur C., *Étude de la dynamique de population du puffin d'Audubon* (Puffinus lherminieri) de la réserve naturelle des îlets de Sainte-Anne. 2009.

Préfecture de la Martinique, *Arrêté n°080244 portant création d'une zone de protection du biotope et de conservation de l'équilibre biologique des milieux*. 2008.

Préfecture de la Martinique, *Arrêté n°78-1530/AES/B2 portant interdiction de capture de madrépores*. 1978.

Pujos M., Gonzalez J.L., Pons J.C., *Circulation des eaux sur les plateaux insulaires de Martinique et de Guadeloupe*. 1992.

Réseau tortues marines Martinique, *La gazette des karets*. 2014.

Robins C.R., Ray G. C., *Afield guide to Atlantic coast fishes of North America*. 1986.

Saffache P., Desse M., *L'évolution contrastée du littoral de l'île de la Martinique*. 1999.

Saint-Felix C., *Possibilité de développement de la conchyliculture aux Antilles – Acclimatation de l'huître Crassostrea gigas*, 1980.

Sermage C., *Suivi écologique des herbiers de la côte Sud Caraïbe de la Martinique et impact des ancres des bateaux de plaisance*. 2006.

Stankey M., *Behavioral study of Sicydium punctatum in the Checkhall River*. 2013.

Trégarot E., *État de santé des récifs coralliens de la Martinique d'après les données benthiques de suivis IFRECOR (2001-2009) et mise en place d'un protocole vidéo (application à Bonaire 2010)*. 2010.

Patrimoine culturel

Berjot V., *Les patrimoines de la traite négrière et de l'esclavage*. 2013.

Botlan M., Bégot D., Cazassus-Bérard J., Barret J.B., *101 Monuments historiques de Martinique*. 2014.

Breton J.M., Ramassamy D., *Patrimonialisation et enjeux d'un développement touristique durable, Études caribéennes*. 2011.

Collectif, *Le Patrimoine des communes de la Martinique*. 1998.

Daney de Marcillac S., *Histoire de la Martinique depuis la colonisation jusqu'en 1815*. 1846.

Labat J.P. (Révérend père), *Chronique aventureuses des Caraïbes, 1693-1705*.

Lacroix A., *La montagne Pelée et ses éruptions*. 1904.

Pinchon R., *Introduction à l'archéologie martiniquaise*. 1952.

Société d'éditions géographiques, maritimes et coloniales, *Guide des colonies françaises : Martinique, Guadeloupe, Guyane, St Pierre et Miquelon*. 1931.

Usages

ACTeon, Créocéan, SCE, *Économie bleue en Martinique*. 2016.

Agence d'urbanisme et d'aménagement de Martinique, *Transports et déplacements en Martinique*. 2010.

Bouaziz M., *Application du manuel d'évaluation de l'impact économique de la pêche de loisir : le cas de la Martinique*, 2016.

Cabidoche Y.M., Lesueur-Jannoyer M., *Pollution durable des sols par la chlordécone aux Antilles : comment la gérer ?* 2011.

Cadin D., Collet I., Delamare K., Dussud F-X., Gong Z., Hagège C., Lauverjat J., Lepoittevin D., Louati S., Martin J.P., Misak É., Reynaud D., Rouquette C., Wong F., *Bilan énergétique de la France pour 2014*. 2015.

Caribbean tourism organization, *Latest monthly statistics*. 2015.

Comité martiniquais du tourisme, *Prévisions d'escalas d'octobre 2015 à août 2016*. 2015.

Cours des comptes, *Le tourisme en outre-mer : un indispensable sursaut*. 2014.

DEAL Martinique, *Les chiffres clés de l'environnement de Martinique*. 2015.

Direction de la jeunesse et des sports de Martinique, *Sports de nature en Martinique : état des lieux et perspectives*, 2008.

Direction générale des Politiques internes de l'Union, *Département thématique des politiques structurelles et de cohésion, La pêche en Martinique*. 2007.

Grand port maritime de la Martinique, *Trafic commercial 2004 – 2014 et évolution*. 2015.

Grand port maritime de la Martinique, *Trafic commercial 2015, bilan annuel*. 2015.

IEDOM, *La gestion des déchets à la Martinique*. 2009.

IEDOM, *Le tourisme à la Martinique : un secteur à la recherche d'un nouveau souffle*. 2015

Impact Mer, CDAAH, Odyssee Développement, Pareto, *Mission d'Assistance à maitrise d'ouvrage pour la réalisation du Schéma régional de développement de l'aquaculture marine (SRDAM). Rapport pour le Conseil régional de la Martinique*. 2012.

INSEE, *Démographie et économie des communes littorales des départements ultramarins*. 2012.

INSEE, *Populations légales en vigueur à compter du 1er janvier 2015*. 2015.

INSEE, *Tourisme : Baisse de la fréquentation hôtelière*. 2015.

INSEE, *Transport maritime : un trafic portuaire très dynamique*. 2015.

Mayol P., de Montgolfier B., Bordes R., Costales L., Latropoulos D., Ortolé C., Ratel M., Maurent-Catani A., *Caractérisation des activités d'observation commerciale des cétacés à l'échelle du Sanctuaire Agoa, rapport intermédiaire*. 2015.

MEDDE, *Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer. La plaisance en quelques chiffres*. 2015.

Reynal L., Demanèche S., Guyader O., Bertrand J., Berthou P., Dromer C., Bruneau M., Bellanger M., Merrien C., Guegan F., Lespagnol P., Pitel M., Jézéquel M., Leblond E., Daurès F., *Projet pilote du Système d'informations halieutiques (SIH) Martinique (2007-2010). Premières données sur la pêche en Martinique (2009-2010)*. 2013.

Reynal L., Volny-Anne C., Pau C., Greaux S., Simmonet L., Brin-Desnoue W., Precheur C., Garnier J., Blanchard F., Lespagnol P., Depetris M., Weiss J., Demanèche S., Le Blond S. (Novia Systems), Leblond E., Merrien C., Le Rü L., Daurès F., Berthou P. – *Les observateurs du réseau SIH - L'équipe du réseau SIH, Situation de la pêche en Martinique en 2014*. 2016.

Rostaing T., *Quel avenir pour la pêche martiniquaise à l'horizon de 2020 : lignes directrices pour l'action de la Direction de la Mer et outils financiers à mobiliser*. 2014.

Concertation

Documents de synthèse des réunions de concertation disponibles sur : [www.aires-marines.fr/Documentation/\(mission\)/Martinique](http://www.aires-marines.fr/Documentation/(mission)/Martinique) : *Analyse stratégique régionale de Martinique : Synthèse des connaissances*. 2010.

Compilation des synthèses des réunions thématiques. Juillet 2014.

Construction du parc naturel marin : Quel périmètre ? Quelles orientations de gestion à mettre en place ? Quelle composition pour le conseil de gestion ? Avril 2015

Synthèse intermédiaire des propositions du groupe de travail pour la création d'un parc naturel marin en Martinique. Juin 2015

Construction du parc naturel marin : contextes, enjeux et pistes d'action des orientations de gestion. Octobre 2015

Synthèse des propositions du groupe de travail pour la création d'un parc naturel marin en Martinique. Janvier 2016

Colas F., Arqué A., Safi M., *Forum Bôdianmè 2015 - les aires marines protégées : un outil de réconciliation des usagers ?* 2015.

Présentations et compte-rendus des réunions de concertation disponibles sur <ftp://ftpagence.aires-marines.fr/>
Login : martinique / Mot de passe : marti2014



ANNEXE 1

LISTE DES COMMUNES ENQUÊTÉES

- Basse-Pointe
- Bellefontaine
- Case-Pilote
- Ducos
- Fort-de-France
- Grand'Rivière
- La Trinité
- Le Carbet
- Le Diamant
- Le François
- Le Lamentin
- Le Lorrain
- Le Marigot
- Le Marin
- Le Prêcheur
- Le Robert
- Le Vauclin
- Les Anses-d'Arlet
- Les Trois-Ilets
- Macouba
- Rivière-Pilote
- Rivière-Salée
- Sainte-Anne
- Sainte-Luce
- Sainte-Marie
- Saint-Pierre
- Schoelcher

ANNEXE 2

NOTE JURIDIQUE

Textes relatifs aux parcs naturels marins

Le parc naturel marin est un outil adapté de protection et de développement durable prenant en compte les spécificités écologiques du milieu marin et la diversité des acteurs intervenant en mer créé par la loi 2006-436 du 14 avril 2006 codifiée dans les articles L334-3 et suivants du code de l'environnement..

Le ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement et la ministre auprès du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, chargée de l'outre-mer ont confié par arrêté le 13 avril 2012 la conduite de la procédure d'étude et de création d'un parc naturel marin en Martinique au préfet de Martinique au titre de sa double compétence de préfet de département et de représentant de l'État en mer pour les Antilles.

Textes régissant l'enquête

Code de l'environnement

Le principe d'une enquête publique préalable au décret de création du parc naturel marin est établi par l'article L334-3.

La composition du dossier de création est fixée à l'article R334-28. Le régime applicable à la création d'un parc naturel marin est fixé par l'article R334-29.

Ce texte prévoit que le projet de création est à la fois soumis :

- pour avis aux personnes et organismes directement intéressés par le projet figurant sur une liste établie par les préfets chargés de conduire la procédure,
- à enquête publique organisée sur le territoire des communes concernées. La procédure à mettre en œuvre est fixée aux articles R123-2 à R123-23.

La coordination de l'enquête publique a été confiée au préfet de la Martinique en application de l'article R334-29.

Insertion de l'enquête dans la procédure administrative concernant l'opération

L'enquête publique intervient au terme de la concertation conduite autour du projet de création du parc. À l'issue de l'enquête et de la consultation, un rapport sera remis par le préfet au ministre chargé de l'écologie pour instruction au niveau national. La procédure se conclura par un décret créant le parc qui en fixera les limites et la composition du conseil de gestion et en arrêtera les orientations de gestion.

EXTRAITS DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Partie législative

Article L334-3

Des parcs naturels marins peuvent être créés dans les eaux placées sous la souveraineté ou la juridiction de l'État, ainsi que sur les espaces appartenant au domaine public maritime ou au plateau continental, pour contribuer à la connaissance du patrimoine marin ainsi qu'à la protection et au développement durable du milieu marin. La création de parcs naturels marins situés en partie dans les eaux sous juridiction de l'État ou sur son plateau continental tient compte des dispositions de la convention des Nations unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982, notamment de ses parties V, VI et XII.

Le décret créant un parc naturel marin est pris après enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du présent code. Il fixe les limites du parc ainsi que la composition et les modalités d'organisation du conseil de gestion et arrête les orientations de gestion du parc naturel marin. Le conseil de gestion peut déléguer certaines de ses attributions, selon les modalités prévues par le décret de création du parc naturel marin.

Article L334-4

I. - La gestion de cette catégorie d'aires marines protégées est assurée par l'Agence des aires marines protégées prévue à l'article L334-1.

II. - Un conseil de gestion est constitué pour chaque parc naturel marin. Il est composé de représentants locaux de l'État de façon minoritaire, de représentants des collectivités territoriales intéressées et de leurs groupements compétents, du représentant du ou des parcs naturels régionaux intéressés, du représentant de l'organisme de gestion d'une aire marine protégée contiguë, de représentants d'organisations représentatives des professionnels, d'organisations d'usagers, d'associations de protection de l'environnement et de personnalités qualifiées.

Le conseil de gestion se prononce sur les questions intéressant le parc. Il élabore le plan de gestion du parc. Il définit les conditions d'un appui technique aux projets des collectivités territoriales qui veulent s'y associer. Il peut recevoir délégation du conseil d'administration de l'agence.

Article L334-5

Le plan de gestion détermine les mesures de protection, de connaissance, de mise en valeur et de développement durable à mettre en œuvre dans le parc naturel marin. Il comporte un document graphique indiquant les différentes zones du parc et leur vocation. Il est mis en révision tous les quinze ans au moins.

L'Agence des aires marines protégées peut attribuer des subventions destinées au financement de projets concourant à la mise en œuvre du plan de gestion.

L'État, les collectivités territoriales et les organismes qui s'associent à la gestion du parc naturel marin veillent à la cohérence de leurs actions et des moyens qu'ils y consacrent avec les orientations et les mesures du plan de gestion.

Lorsqu'une activité est susceptible d'altérer de façon notable le milieu marin d'un parc naturel marin, l'autorisation à laquelle elle est soumise ne peut être délivrée que sur avis conforme de l'Agence des aires marines protégées ou, sur délégation, du conseil de gestion. Cette procédure n'est pas applicable aux activités répondant aux besoins de la défense nationale, de l'ordre public, de la sécurité maritime et de la lutte contre la pollution.

Article L334-7

Sans préjudice des sanctions pénales encourues, toute atteinte à l'intégrité et à la conservation du domaine public inclus dans le périmètre d'un parc naturel marin, ou de nature à compromettre son usage, constitue une contravention de grande voirie constatée, réprimée et poursuivie par voie administrative.

Elle est constatée par les agents visés aux articles L172-1 et L334-2-1, sans préjudice des compétences des officiers et agents de police judiciaire et des autres agents spécialement habilités.

Les personnes condamnées sont tenues de réparer ces atteintes et encourent les amendes prévues pour les contraventions de cinquième classe et les cas de récidive. Elles supportent les frais des mesures provisoires et urgentes que le conseil de gestion a pu être amené à prendre pour faire cesser le trouble apporté au domaine public par les infractions constatées.

Le directeur de l'Agence des aires marines protégées et, sur délégation, ses représentants auprès des conseils de gestion ont compétence pour saisir le tribunal administratif, dans les conditions et suivant les procédures prévues par le code de justice administrative.

Article L334-8

Un décret en Conseil d'État fixe les modalités d'application du présent chapitre.

Partie réglementaire

Article R334-33

Le conseil de gestion du parc naturel marin exerce notamment les attributions suivantes :

1° Il arrête son règlement intérieur, lequel fixe notamment la composition et le mode de fonctionnement du bureau ;

2° Il élabore le plan de gestion du parc naturel marin et le soumet à l'approbation du conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées, après avoir recueilli s'il y a lieu l'accord préalable de l'autorité militaire compétente ;

3° Il définit le programme d'actions permettant la mise en œuvre du plan de gestion et en assure le suivi, l'évaluation périodique et la révision ;

4° Sur délégation du conseil d'administration de l'Agence, il fixe les modalités et critères d'attribution des concours financiers pour certains types d'opérations définies au plan de gestion ;

5° Décide de l'appui technique apporté aux projets de protection de l'environnement et de développement durable ayant un impact positif sur la qualité des eaux, la conservation des habitats naturels et des espèces ;

6° Dans les conditions prévues au quatrième alinéa de l'article L334-5, il se prononce sur les demandes d'autorisation d'activités énumérées à l'article R331-50 ;

7° Il émet au nom de l'Agence des aires marines protégées l'avis que celle-ci doit donner sur un projet de schéma de mise en valeur de la mer qui concerne le parc naturel marin ;

8° Il établit le rapport annuel d'activité du parc naturel marin et l'adresse au directeur de l'agence, aux représentants de l'État en mer et aux préfets des départements intéressés à la gestion du parc naturel marin ainsi qu'au préfet coordonnateur de bassin.

Lorsque le conseil de gestion a connaissance d'un projet de plan, de schéma, de programme ou autre document susceptible d'avoir des effets sur la qualité du milieu ou la conservation des habitats naturels et des espèces du parc naturel marin, il peut en obtenir communication de l'autorité chargée de son élaboration. Sont exceptés de cette communication tous projets relatifs aux activités de défense nationale.

Le conseil de gestion peut également proposer aux autorités de l'État compétentes en mer toute mesure nécessaire à la protection et à la gestion durable du parc naturel marin, notamment en matière d'occupation du domaine public maritime, d'utilisation des eaux, de pêche, de circulation, de loisir, d'utilisation des ondes, de mouillage des navires, et il est tenu informé des suites réservées à ses propositions.

Article R334-34

Le conseil de gestion du parc naturel marin peut déléguer à son bureau les attributions mentionnées aux 6° et 7° de l'article R.334-33 ainsi qu'aux deux derniers alinéas du même article. Le bureau rend compte des décisions prises par délégation à la plus proche réunion du conseil de gestion.

Crédits photos :

Thomas ABIVEN : p.33, p.51 (en haut), p.53 (en bas), p.56
Laoumi ABOUTOIH / Agence des aires marines protégées : p.69
Keenan ADAMS / USFWS : p.08 (photo détournée)
Affaires maritimes : p.61 (en haut)
Aquasearch : p.26 (grande photo), p.28 (petite photo), p.30, p.31, p.59 (en bas à gauche), p.77
Alexandre ARQUE / Agence des aires marines protégées : p.20, p.57 (petite photo en bas à droite), p.63 (en haut à droite)
Mathilde BRASSY / MNHN / Madibenthos : p.55 (en haut)
Lisa BRIOT / Agence des aires marines protégées : p.43, p.55 (en bas), p.58, p.61 (en bas)
Yoann BROCHIER alias YoFoTo : p.32 (droite)
Olivier BROSSEAU / Agence des aires marines protégées : p.42
CELICA / Cœurs de nature / SIPA : p.36, p.38 (bandeau vertical)
Simon CLOUTIER : p.16
François COLAS / Agence des aires marines protégées : p.22-23, p.51 (au milieu), p.59 (en haut), p.65 (en haut à droite)
Boris DANIEL : p.05
DCNS : p.26 (image de synthèse)
Sylvain DEMANGE / Dalam images : p.27, p.39 (petite photo au milieu), p.64
Romain FERRY / OCEANvironnement : p.08 (grande photo), p.09 (les deux), p.10, p.11, p.14 (grande photo), p.17, p.18 (petite photo), p.38 (petite photo au milieu)
Nicolas JOB : p.40
David LAFFITTE / ONCFS : p.13 (grande photo)
Frédéric LARREY / Conservatoire du littoral : couverture
Camille LECAT / Agence des aires marines protégées : p.42
Anthony LEVESQUE : p.14 (photo détournée)
Mad'In Drone : p.15

ambroisemarchand.ch : p.28 (grande photo), p.51 (en bas)
Franck MAZEAS : p.13 (petite photo), p.53 (en haut à droite), p.62
Noémie MICHEZ / MNHN / Madibenthos : p.34
Alain PIBOT / Agence des aires marines protégées : p.38 (petites photos en haut et en bas), p.48, p.53 (en haut à gauche), p.60, p.63 (en haut à gauche)
Emmanuelle RIVAS / Agence des aires marines protégées : p.66
Claude RIVES / Merimages : p.21
Morjane SAFI / Agence des aires marines protégées : p.06, p.24, p.25, p.39 (petite photo en bas), p.44, p.45, p.46, p.50, p.54, p.59 (en bas à droite), p.63 (en bas), p.65 (panoramique, au milieu)
Martin SAVARY : p.52
R. SOBERKA / photoway.com : p.32 (gauche), p.39 (petite photo en haut et bandeau vertical), p.65 (photos en haut à gauche et en bas)
Fabien VEDIE : p.18 (bandeau vertical), p.57 (photos en haut et en bas à gauche), p.67, p.70, p.72-73
WITT / Cœurs de nature / SIPA : p.12

Crédits trames

Les trames sont inspirées des photos de:
Thomas ABIVEN : p.02, p.66
Aquasearch : p.63
Franck DECLUZET / Kloro Médias : p.55
Alain DIRINGER / Images d'eau : p.26-27
Alain PIBOT / Agence des aires marines protégées : p.40, p.53, p.57, p.59, p.65
Morjane SAFI / Agence des aires marines protégées : p.61
Fabien VEDIE : p.79

Remerciements :

La mission tient à remercier tous les acteurs et les services de la préfecture qui ont contribué depuis sa mise en place à l'élaboration des éléments qui figurent dans ce document. Leur implication constante permet aujourd'hui de mettre à l'enquête publique la création d'un parc naturel marin en Martinique.

La mission remercie également tous les photographes qui ont mis à disposition leurs photos pour cet ouvrage.



Réalisation du projet et rédaction :

Agence des aires marines protégées

Mission d'étude pour un parc naturel marin en Martinique :
François Colas, Morjane Safi, Alexandre Arqué, Lisa Briot
avec le concours de Sophie Brugneaux et Pierre Watremez.

Cette étude est placée sous la responsabilité du préfet de la Martinique
dans le cadre de l'arrêté ministériel du 13 avril 2012.

Coordination du document : Agnès Poirer et Fabienne Quéau

Conception cartographique : Antoine Forget ; adaptation : Claude Bourdon

Iconographie : Julie Gourvès

Infographie, mise en page : Claude Bourdon

Secrétariat de rédaction : Marie Lescroart

Impression : Rapido imprimerie numérique (972)



L'Agence des aires marines protégées est un établissement public pour la protection du milieu marin, sous tutelle du Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer. Elle a pour missions principales l'appui aux politiques publiques de création et de gestion d'aires marines protégées sur l'ensemble du domaine maritime français.

Elle assure l'animation du réseau des aires marines protégées et la gestion des moyens techniques, humains et financiers des parcs naturels marins.

Le 1^{er} janvier 2017, l'Agence des aires marines protégées, l'Atelier technique des espaces naturels, l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques et Parcs nationaux de France regroupent leurs compétences pour créer l'**Agence française pour la biodiversité**.

Huit parcs naturels marins existent actuellement : Iroise, Mayotte, golfe du Lion, Glorieuses, estuaires picards et mer d'Opale, bassin d'Arcachon, estuaire de la Gironde et mer des Pertuis, cap Corse et de l'Agriate. Le 14 avril 2012, un arrêté ministériel a lancé l'étude pour la création d'un parc naturel marin en Martinique. La mission d'étude est sous la tutelle du préfet de Martinique.

Mission d'étude pour la création d'un parc naturel marin en Martinique

s/c Deal Martinique - pointe de Jaham

BP 7212 - 97274 Schoelcher.

www.aires-marines.fr/martinique

Contact:

05 96 30 22 80

mission.martinique@aires-marines.fr

